Bureau Central d'Aide Sociale
pionnier depuis 150 ans

1867 - 2017

DE LA BIENFAISANCE À L'ACTION SOCIALE

par Floriane Hélène Maarsen

Bureau Central d'Aide Sociale
pionnier depuis 150 ans

1867 - 2017

DE LA BIENFAISANCE À L'ACTION SOCIALE

par Floriane Hélène Maarsen

BCAS
Bureau
Central
d'Aide
Sociale

Préface

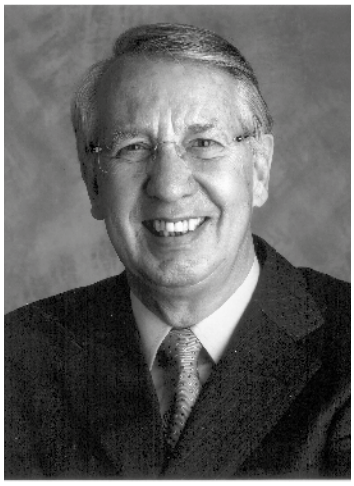

Pourquoi le cacher, après avoir lu le magnifique ouvrage de Madame Floriane Hélène Maarsen, ma première réaction a été un sentiment de fierté : fierté d'avoir participé ces dernières années à la poursuite d'une œuvre originale et généreuse ; fierté de réaliser que l'esprit des pionniers de 1867 a été respecté sans relâche ; fierté de constater qu'aujourd'hui, notre Fondation repose sur des bases solides qui lui permettent d'exercer une activité importante et variée.

Ce livre démontre que le BCAS a été, et demeure, un acteur de référence de l'aide sociale à Genève ; il a toujours été pionnier, inventif en initiant des réformes et des services souvent repris par les autorités ; il a, avec d'autres, permis la promotion et l'évolution de l'action sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui ; enfin, il est prêt à continuer à jouer son rôle pour relever les défis qui se posent encore à notre société.

Certes, nous ne sommes plus dans le cauchemar de la mendicité de la fin du 19ème siècle mais les défis pour éradiquer les injustices sociales et une misère toujours présente subsistent ; ils sont, dans notre canton, d'une étendue souvent sous-estimée.

Nous avons donc un urgent besoin de la fidélité et du soutien de nos donateurs dans les années à venir : nous devons perpétuer notre action (modeste certes) mais indispensable. Notre thème : « Pionnier depuis 150 ans » doit continuer de nous guider.

Mes remerciements vont à Madame Floriane Hélène Maarsen pour nous avoir permis de découvrir le panorama et l'évolution de l'aide sociale à Genève. Elle a réussi à mettre en évidence le rôle de notre institution, son sens de l'anticipation des besoins et l'efficacité de ses réponses, sa faculté de s'adapter voire de se transformer, tout en restant fidèle à ses valeurs.

Vous trouverez dans ce livre 12 illustrations créées par Tom Tirabosco qui résument avec humour les douze principales innovations développées par le BCAS.

Je souhaite de tout cœur que sa lecture vous intéresse et vous permette de réaliser qu'après 150 ans, nous sommes toujours aux côtés de la population genevoise.

Jean-Charles Roguet

Sommaire

Préface de Jean-Charles Roguet, président du BCAS 5
Introduction 9

Partie I : Genèse et premières décennies 1867-1913

- La fondation 13
- L'organisation 17
- Les sociétaires 27
- Les usagers 39
- Un cheminement vers l'État-providence 34

Partie II : Autre siècle, autres enjeux 1914-1944

- La Première Guerre mondiale 49
- Entre-deux guerres : une crise en continu 56
- Mobilisations : 1939-1945 62

Partie III : Le temps du mandat 1945-1980

- L'immédiat après-guerre 71
- Les Trente Glorieuses 72
- Les pionniers de l'assistance 76
- Le double mandat 79
- Rapatriement à l'Hospice Général 84

Partie IV : La phase contemporaine : s'adapter aux besoins 1981-2017

- Restructurations 91
- Un nouveau service social 92
- On se préoccupe de la jeunesse 97
- Le juridique à l'honneur 104
- La personne âgée au centre, aujourd'hui comme hier 105
- Une tradition : la complémentarité 114

En guise de conclusion 115
Remerciements 119
Bibliographie 120
Dates clés 121
Iconographie 122
Liste des présidents et directeurs 123
Liste des membres du Comité 124

Introduction

L'existence séculaire du Bureau Central d'Aide Sociale prouve déjà qu'une certaine stabilité a marqué l'institution. Mais à y regarder de plus près ce qui retient particulièrement l'attention c'est la diversité des activités qu'elle aura su mener depuis une quinzaine de décennies. La bienfaisance est à l'origine de son existence, l'action sociale est son moteur aujourd'hui. Avec l'analyse historique du Bureau, nous apercevrons les étapes qui ont fait de lui un acteur à part entière de la scène socio-économique genevoise.

Nous passerons donc en revue 150 années d'existence, au cours desquelles la société occidentale dans laquelle s'inscrit le petit canton de Genève aura vécu d'extraordinaires mutations. Les crises économiques, mais aussi sociales, ont émaillé cette période. Elle sera divisée en quatre phases concernant l'histoire du BCAS, qui sont bien sûr intimement liées aux événements marquant l'ensemble de la société suisse, mais aussi mondiale.

L'institution a produit, dès ses débuts, des rapports annuels d'une qualité extraordinaire. Leurs textes sont fournis et donnent une quantité impressionnante d'informations à propos de la vie sociale et économique de Genève, mais aussi, dans une certaine mesure, de la Suisse. La richesse de ces sources nous offre un témoignage essentiel de l'histoire de notre région. Les lire nous offre la chance de suivre non seulement le parcours d'une structure originale et féconde, mais aussi d'assister à la mise en place de l'Etat-providence. Les facteurs qui ont contribué à cette mutation de la vie sociale et économique occidentale sont évidemment multiples, et c'est sans doute par la conjonction de ceux-ci que la prévoyance sociale a vu le jour. Mais ne négligeons pas tous ces petits ruisseaux qui ont contribué à constituer la grande rivière de l'Etat social. Et à cet égard, le Bureau Central d'Aide Sociale aura joué un rôle incontournable à Genève.

Partie I

Genèse et premières décennies 1867-1913

« Il faut avoir vu de ses yeux
le dénuement extrême de tant d'intérieurs
pour pouvoir y croire. » 1905

Bureau Central d'Assistance, c'est ainsi que fut baptisée l'institution qui vit le jour le 20 février 1867. Son émergence est le fruit d'une époque, traversée par ses propres enjeux sociétaux. Ceux-ci sont à l'origine d'une multitude d'analyses sur la pauvreté, ses origines, les moyens d'y remédier, d'y pallier, de l'éradiquer, dont découleront des projets très variés, et très nouveaux. Le 19ème siècle est celui des démocraties et de la formalisation des États-nations, le 19ème siècle est aussi le terreau du futur modèle de l'État-providence. La philanthropie aura, à cet égard, joué un rôle fondateur. Le Bureau s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Le contexte sociétal dans lequel naît le Bureau est complexe. Car il comporte tout à la fois les germes d'une modernisation qui tend à s'accélérer avec la deuxième révolution industrielle,[1] l'émergence de voix nouvelles quant à la répartition des fruits de l'industrie humaine,[2] et l'héritage encore vivace de la culture chrétienne qui, à Genève, par le fait d'un territoire agrandi[3] et devenu canton suisse, doit composer entre des forces protestantes et catholiques qui négocient vivement leur cohabitation. L'existence de la charité, prolifique en termes de nombre d'œuvres de bienfaisance qui cherchaient à soulager l'indigence, ne doit pas nous faire oublier que les objectifs qu'elle se donnait au siècle de l'industrialisation et de ses dommages sociaux collatéraux visait ni plus ni moins à faire cesser la mendicité. Celle-ci était perçue comme l'expression d'une déchéance morale, la moralité étant à comprendre comme un dogme chrétien impliquant l'accomplissement de devoirs. Ceci étant dit, la philanthropie s'est peu à peu structurée, a donné lieu à une distinction progressive entre aide publique et privée, mais surtout a formé cette passerelle indiscutablement féconde entre les strates sociales aisées, à l'abri des conséquences matérielles des coups du sort, et celles trop fragiles, que le prolétariat naissant vient grossir rapidement, qui en perdant le peu dont elles disposaient, perdaient tout.

La fondation

La genèse du Bureau Central d'Assistance est explicitement liée à la lutte contre la mendicité. Il sera rebaptisé Bureau Central de Bienfaisance en 1869,[4] avec la création de l'Hospice général qui fusionne plusieurs structures publiques dont le *Bureau Cantonal de Bienfaisance*,

1. Des industries nouvelles émergent dès les années 1860, modifiant les secteurs traditionnels tout en en créant de nouveaux (l'industrie chimique en est un exemple).
—
2. Le socialisme voit le jour avec les mouvements révolutionnaires de 1848.
—
3. Par les traités du Congrès de Vienne, des Conférences de Paris et de Turin, suite à la défaite de Napoléon Bonaparte en 1815.
—
4. BCB dans le texte

laissant ce « titre » disponible. Son but est énoncé dans la page de garde des rapports annuels durant des décennies : supprimer les abus de la mendicité. Et il n'a rien de novateur, car la répression de la mendicité caractérisait déjà l'Hôpital Général au 16ème siècle.[5] Mais cet objectif ne vise pas à supprimer l'aide aux indigents. Le Bureau entend secourir autrement que par l'aumône, distribuée selon son comité à tort et à travers, et ce faisant entretenant la mendicité. Edouard Fatio, dont nous parlerons plus loin, directeur puis président du Bureau durant trois décennies, distingue l'aumône de la charité. La notion de charité « éclairée » est énoncée à de très nombreuses reprises dans les rapports du Bureau comme dans maints articles et autres rapports d'œuvres caritatives qui y sont cités. Quand, en 1877, Édouard Fatio livre ses *Quelques réflexions sur la Bienfaisance, la Prévoyance et l'Épargne*, le Bureau existe depuis 10 ans, la mendicité se pratique toujours, mais les pensées se structurent autour de cette thématique. Visionnaire, il esquisse les réponses qu'apportera en partie l'État-providence du siècle suivant :

« Prévenir la misère est donc la solution que nous devons chercher à trouver : il faut beaucoup de persévérance, car ce n'est pas un jour qui suffirait pour faire ce que des siècles n'ont pu faire, mais qui sait ? Nous pouvons signaler qu'avec l'aide seule de la prévoyance, appliquée dans ses différentes formes et accessible à tous et pour tous, il est possible à tout individu de traverser les vicissitudes de la vie, sans compromettre sa dignité, c'est-à-dire sans avoir recours à la charité ».

L'époque est celle d'une misère, « compagne habituelle d'un chômage prolongé », touchant un grand nombre de personnes, ouvrières et ouvriers souvent peu qualifiés, avec charge de famille importante. Les demandes traitées par le Bureau entre 1867 et 1894 concernent en effet majoritairement les couples avec plusieurs enfants à charge. Ces adultes âgés de 20 à 40 ans ne sont pas nécessairement mariés, et fréquemment désunis : les cas « d'abandons de famille », ces situations où l'un des parents (souvent le père) abandonne le foyer sans donner de nouvelles, semblent alors se renforcer. La majorité des personnes

5. Bernard Lescaze évoque l'histoire de l'Hôpital Général dans son ouvrage commémorant les 150 ans de l'Hôpital cantonal : *Une vision politique pour un hôpital public 1856-2006*, HUG 2006. Voir aussi *le Coup d'œil historique sur les œuvres philanthropiques genevoises de Guillaume Fatio*, 44ème rapport annuel du BCB, 1910.

sollicitant le BCB travaillent, souvent sans qualification, dans l'économie domestique ou les métiers du vêtement… quand elles travaillent… car le chômage est un phénomène très fréquent, saisonnier (les activités ne s'exercent pas nécessairement toute l'année durant) ou lié à la maladie et l'accident, impondérables de la vie humaine ; les crises économiques récurrentes fragilisent ces travailleurs « sans filet ».

LE BCB, UNE ASSOCIATION FILLE DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Bureau Central de Bienfaisance est une œuvre philanthropique comme il en existe déjà beaucoup, mais d'un genre nouveau. Son existence est le fruit de travaux et discussions formalisés en partie par la Société genevoise d'utilité publique (SGUP). Fondée en 1828, la SGUP s'était donné pour mission de contribuer à une meilleure compréhension des thématiques sociales de son temps, agissant en tant qu'organe faîtier des divers regroupements et associations œuvrant pour le bien commun. Elle lançait régulièrement des concours afin de rassembler des idées, des témoignages, des analyses ou encore des projets permettant de faire avancer une problématique. Le sujet de 1833 consistait à étudier « les moyens d'arrêter le fléau de la mendicité » et s'inscrivait dans l'étude du phénomène de ce qu'il était alors convenu d'appeler le paupérisme, cette *question sociale* traitant des conséquences de l'industrialisation. Celles-ci ont en effet mobilisé des penseurs dès les premières grandes crises du début du 19ème siècle, en réaction à la diffusion de machines industrielles.[6] Trente ans plus tard, en 1864, la Commission centrale de la SGUP constitue un groupe d'étude chargé d'étudier « la création d'une agence de consultation et de renseignements pour l'exercice de la bienfaisance ».[7]

La question d'une restructuration de la charité préoccupe également certains acteurs des œuvres philanthropiques. Ainsi en est-il d'un diacre de l'une des cinq Diaconies de Genève, ces structures de l'Église protestante créées en 1850 et dont la vocation consistait à mieux organiser la charité chrétienne. Ce diacre, François Bruno-Gambini, sera l'un des membres du premier Comité du Bureau.

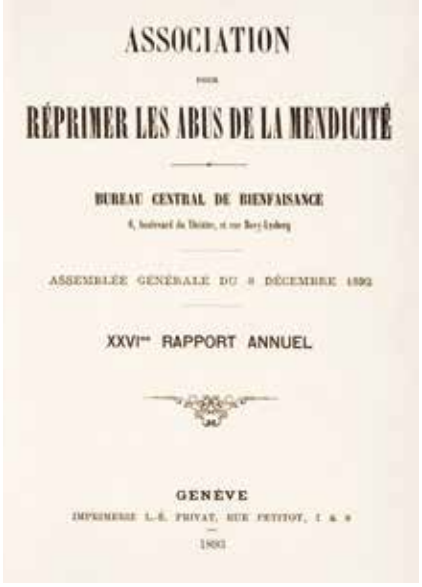
ASSOCIATION

POUR

RÉPRIMER LES ABUS DE LA MENDICITÉ

BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 1892

XXVIme RAPPORT ANNUEL

GENÈVE

Le but du BCB : « supprimer les abus de la mendicité »

6. Pour en savoir plus sur cette question, voir VERLEY Patrick, L'échelle du monde, Paris, 2013, chapitre 1.

—

7. En 1991, un tiré à part du Bulletin de la SGUP, rédigé par Jean de Senarclens, est consacré au Bureau à l'occasion de son 125ème anniversaire.

1885, construction de l'usine des forces motrices actuelle. Le paupérisme, conséquence de l'industrialisation

La publication de son étude *De la charité chrétienne et de son rôle dans les diaconies de l'Église protestante* en 1865, qui cherchait notamment à comprendre ce qui avait transformé la charité spirituelle en charité matérielle, contribua aussi à la création du Bureau Central d'Assistance.

La forme que prend l'association en 1867 va être celle qui l'accompagnera jusqu'à la fin de ce 19ème siècle que les historiens aiment à faire durer jusqu'à la Première Guerre mondiale : un comité et un directeur qui se partagent les tâches ; des sociétaires qui soutiennent l'institution par leurs cotisations, donations et legs ; des demandeurs qui font l'objet d'enquêtes dont découlera l'octroi d'une aide, en nature ou en argent. Reprenons tour à tour ces trois catégories de protagonistes, et voyons quelles modalités les réunirent.

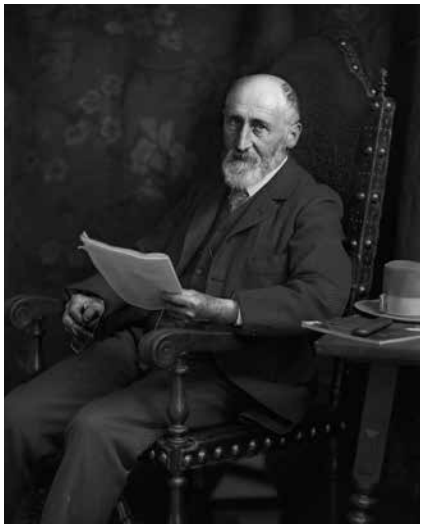

Edouard Fatio prend la direction du Bureau en 1867

L'organisation

PRÉSIDENCE ET DIRECTION UNIES

Deux personnages ont fortement marqué la première période de l'histoire du BCB, car ils ont été à ses commandes de façon quasi concomitante, formant un binôme durant quelque trois décennies : Edouard Fatio (1836-1908) et Aloys Rilliet (1823-1905).

Edouard Fatio, issu d'une famille patricienne très engagée dans la vie genevoise, prend la direction du Bureau courant 1867. Il laissera la place à son ami le Colonel Aloys Rilliet en 1875, alors qu'il reprend la présidence du Comité laissée vacante par le décès d'Eugène de Morsier. Ainsi, après huit années d'existence du BCB, Édouard Fatio 38 ans, et Aloys Rilliet, l'ancien officier qui s'était distingué lors de la Guerre de 1870-1871,[8] 52 ans, forment une dyade qui poursuivra les objectifs que l'association s'était fixés, en lui imprimant les modalités permettant de les atteindre. Ensemble, quelque trois décennies durant, ils vont certes organiser l'aide aux indigents autour de l'axe de la répression de la mendicité, mais ce faisant ils analyseront leurs actions, s'appuyant sur des statistiques étonnamment précises, analyses dont découleront des développements sur les causes de l'indigence et sur les moyens d'y remédier. C'est en 1903 que leurs activités au Bureau cesseront : Aloys Rilliet prend sa retraite à l'âge de 80 ans ; Edouard Fatio, 67 ans, donne sa démission en raison de sa santé.

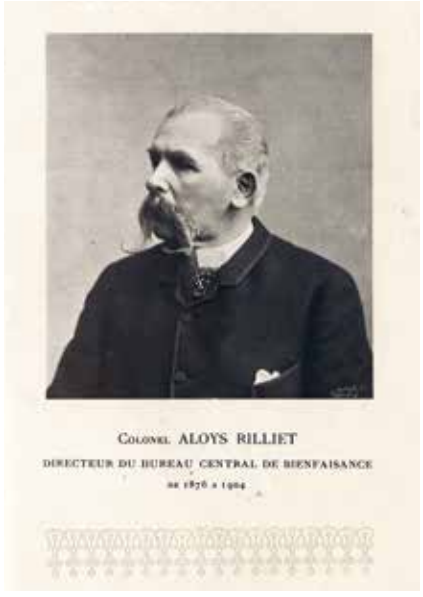

Le Colonel Aloys Rilliet lui succède en 1875

8. La notice nécrologique publiée par le Journal de Genève le 7 décembre 1905, citée dans le rapport de 1906, relate la brillante carrière militaire de cet ancien officier engagé au service de Naples, qui s'est par la suite distingué en barrant la route à l'armée de Bourbaki fin janvier 1871. Rillet est décrit comme ayant été «*l'une des personnalités les plus sympathiques et les plus distinguées de la ville, qui avait occupé pendant trente ans un poste exigeant infiniment de tact et de fermeté, unis à beaucoup de bonté*».

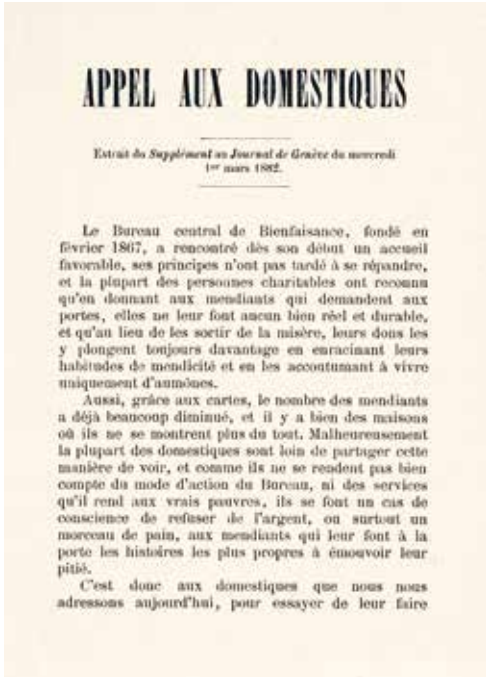

APPEL AUX DOMESTIQUES

Extrait du *Supplément au Journal de Genève* du mercredi 1er mars 1882.

Le Bureau central de Bienfaisance, fondé en février 1867, a rencontré dès son début un accueil favorable, ses principes n'ont pas tardé à se répandre, et la plupart des personnes charitables ont reconnu qu'en donnant aux mendiants qui demandent aux portes, elles ne leur font aucun bien réel et durable, et qu'au lieu de les sortir de la misère, leurs dons les y plongent toujours davantage en enracinant leurs habitudes de mendicité et en les accoutumant à vivre uniquement d'aumônes.

Aussi, grâce aux cartes, le nombre des mendiants a déjà beaucoup diminué, et il y a bien des maisons où ils ne se montrent plus du tout. Malheureusement la plupart des domestiques sont loin de partager cette manière de voir, et comme ils ne se rendent pas bien compte du mode d'action du Bureau, ni des services qu'il rend aux vrais pauvres, ils se font un cas de conscience de refuser de l'argent, ou surtout un morceau de pain, aux mendiants qui leur font à la porte les histoires les plus propres à émouvoir leur pitié.

C'est donc aux domestiques que nous nous adressons aujourd'hui, pour essayer de leur faire

Appel aux domestiques pour envoyer les « tireurs de sonnettes » au Bureau Central de Bienfaisance

BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE

BUT

La suppression des abus de la mendicité, et la transformation de cette charité qui se borne à faire l'aumône, en une charité qui relève en même temps qu'elle soulage.

PRINCIPES

La bienfaisance individuelle, pour être efficace, doit être précédée d'une *enquête* sur la nature et la réalité des besoins. Elle doit ensuite aspirer à remédier aux causes mêmes de l'indigence par une action morale, que la visite à domicile permet seule d'exercer.

MODE D'ACTION

Les *cartes* du Bureau Central substituées à l'argent, ou à toute autre forme de secours, dans l'aumône faite aux portes.

Une seule de ces cartes assure à l'indigent la nourriture de chaque jour jusqu'au moment où les informations recueillies autorisent, si elles prouvent que cet indigent exploite la charité publique, à lui refuser tout secours (sauf l'offre d'un rapatriement), afin de le contraindre à travailler, — ou, si les renseignements lui sont favorables, à le confier ouvroir d'un sociétaire. Le Bureau appuie, au besoin, ce dernier de moyens matériels dans l'accomplissement de sa tâche. Les offres de travail constituent l'un de ces moyens.

HEURES D'OUVERTURE

Entrée pour les Sociétaires:

6, Boulevard du Théâtre, 6

par l'allée de la maison

De 10 h. à midi et de 2 à 4 h. de l'après-midi (sauf le samedi après-midi).

TELEPHONE 771

Entrée pour les assistés:

Rue Bovy-Lysberg

Ouvert : de 10 ½ à 11 ½ h. du matin et de 2 à 4 h. de l'après-midi

Les dons sont reçus avec reconnaissance

Des cartes en nombre illimité sont tenues gratuitement à la disposition des souscripteurs

L'objectif : transformer la charité qui se borne à faire l'aumône en une charité qui relève

Le premier décèdera fin 1905, le second fin 1908. Quelques mois après leur démission, le comité leur rend hommage :

« Ces deux éminents philanthropes, vous le savez tous, ont été la cheville ouvrière, l'âme de votre Bureau et c'est grâce à eux qu'il acquit une si grande notoriété, non seulement à Genève, mais en Suisse et à l'étranger ».

Découvrons les réalisations du Bureau durant ses quelque quarante premières années de fonctionnement.

TROIS OBJECTIFS : LUTTER CONTRE LA MENDICITÉ, ÉVALUER LE BESOIN, ÉCLAIRER LA CHARITÉ

À sa fondation l'association se donne trois objectifs. Le premier visait à lutter contre le phénomène de mendicité, qui a fortement progressé du fait des conséquences sociales du début de l'industrialisation : migration vers les villes, absence de sécurité sociale, crises périodiques et chômage régulier. Pour accomplir cette tâche, les sociétaires, au nombre de 951 à la fin du premier exercice, furent invités (tancés, plus tard dans le siècle) à remettre aux « quémandeurs » une carte du Bureau à la place d'un soutien en nature ou en argent. Le sociétaire, souvent sollicité à son domicile (l'aumône était demandée au domestique ouvrant la porte d'entrée), était donc encouragé à déléguer l'octroi d'une aide auprès du Bureau Central de Bienfaisance, le terme central exprimant l'objectif de centralisation en un seul lieu de toutes ces oboles disparates. Ainsi non seulement l'acte de mendier aux portes devait diminuer (les « tireurs de sonnettes », dont nous parlerons plus loin, finiraient par savoir que cette « industrie » n'avait plus de débouchés), mais encore, et c'est là le deuxième objectif, une fois l'enquête menée sur la « véritable » situation du demandeur, celui-ci n'allait pouvoir bénéficier d'un soutien que si l'évaluation en attestait la nécessité. Le souci d'efficacité est clairement énoncé, dès 1867, et débouche naturellement sur le troisième objectif qui était de « renseigner la charité particulière, qui n'étant point assez éclairée pour pouvoir distinguer la fausse indigence de la vraie, crée et entretient la misère ».

Ce souci d'efficacité est à replacer dans un contexte de fortes mutations sociétales, qui engagent toutes les strates sociales à débattre des

enjeux du capitalisme, du salariat, de la vulnérabilité qu'engendre le système pour de nombreux ouvriers, non qualifiés surtout. Les oppositions sont fortes. Des voix s'élèvent et s'organisent avec l'avènement de la lutte syndicale et du socialisme. La bourgeoisie philanthrope ne partage pas les positions radicales de ces nouveaux mouvements sociaux. Le Bureau condamne d'ailleurs les grèves qui surgissent, mais il collabore aussi avec d'autres instances pouvant venir en aide aux ouvriers grévistes, comme il le fait par exemple avec la Société Internationale lors des grèves du printemps 1869. Les philanthropes du BCB, tous porteurs d'une culture bourgeoise marquée par le protestantisme, semblent traversés par de fortes contradictions opposant condamnations (de l'indigence non méritée, de la dimension belliqueuse des luttes ouvrières, de l'immigration économique dans les périodes de crise, etc.) et nécessité d'intervention. Celle-ci est sans doute le fruit d'une double injonction : le postulat chrétien d'apporter de l'aide à son prochain, ce « besogneux », ce « miséreux », dont la dignité devrait être préservée ; et une sorte de contrat social qui ne permet guère de passer à côté de la misère grandissante dans le siècle de l'industrialisation.

« Donner une aide efficace » et « aider sans blesser la dignité », deux principes énoncés en 1868, qu'il faut interpréter à l'aune des codes alors en vigueur, mais d'une modernité incontestable. Les futures politiques sociales, qui s'épanouiront au siècle suivant, n'auront - et n'ont toujours - de cesse de viser l'efficience de l'allocation des ressources financières ainsi que la préservation de la dignité des populations assistées.

CHARITÉ PRIVÉE VERSUS PUBLIQUE

Les philanthropes sont mus par des forces alliant conservatisme et modernité : maintenir la tradition de la charité, mais appliquer celle-ci aux défis de l'époque. Les rapports annuels mentionnent régulièrement, et ce dès les premières années, des ouvrages rédigés par des philanthropes engagés : on y trouve des articles relevant de bulletins ou de rapports annuels d'organisations caritatives suisses, mais aussi étrangères,[9] documents qui démontrent la diffusion d'un souci d'adaptation des ré-ponses philanthropiques à ce qui est nommé le paupérisme.

9. À titre d'exemple, citons le journal de l'association parisienne *L'Assistance par le Travail*. Son fondateur, P.J. Mamoz, relate d'ailleurs le fonctionnement du BCB dans un numéro (19) de 1884.

Quelle bonne idée d'avoir centralisé la misère...
Ainsi ils ne viendront plus sonner à nos portes ...

Pionnier de l'action sociale
L'institution commence son activité en organisant la mendicité en guichet unique, puis il structure la charité en assistance. Aujourd'hui, il participe activement au développement de l'action sociale.

Dans la constellation de la charité, deux structures se distinguent toujours plus dans la deuxième moitié du 19ème siècle : la charité publique qui commence à se développer, et la charité privée déjà bien implantée. Les racines de cette dernière sont effectivement très anciennes (les premiers hospices, ou hôpitaux, furent fondés à Genève au 13ème siècle) ; la nouvelle venue prend un caractère public, car elle s'ancre dans une dynamique de prestations que l'État tend à étoffer.

À Genève, cette cohabitation se formalise encore plus avec la création de l'Hospice général en 1869. Le Bureau Central de Bienfaisance, créé peu avant, collaborera très rapidement et toujours plus avec cette institution dont la vocation, durant plus d'un siècle, consistera à répondre aux problèmes socio-économiques des Genevois.

À Genève comme ailleurs, les échanges sont riches à propos de la question sociale, qui recoupe de multiples facettes (allant de la santé à l'aide financière ponctuelle ou durable, en passant par les enjeux du logement et du travail, pour ne citer que les plus mentionnés). L'exposition nationale qui se tient à Genève en 1896 accorde d'ailleurs une place aux actions philanthropiques. La tribune internationale n'est pas en reste, avec l'exposition universelle de 1900 à Paris, mais aussi des congrès internationaux traitant de l'assistance où s'affrontent partisans de l'aide étatique et ceux privilégiant l'aide privée. Sur cette question, la posture du Bureau évolue lentement : il argumente d'abord pour une distinction nécessaire et nette entre les deux types d'aide, celle de l'État étant vécue dans les décennies 1860 à 1880 comme ne pouvant être qu'imparfaite puisque distribuée sans assurance quant à la légitimité du besoin (le Bureau estime que l'exercice de l'enquête, sa spécialité, est impossible à produire par une grande structure) ; ensuite, dès le tournant du siècle, il soutient l'idée d'une complémentarité des deux structures, celle privée ne pouvant assumer l'ensemble des besoins de la population indigente, qui n'est pas encore protégée par une sécurité sociale, balbutiante à cette époque.

INNOVATIONS

Le caractère novateur du BCB réside dans l'organisation qui découle du triple objectif évoqué précédemment : lutter contre la mendicité, évaluer le besoin, éclairer la charité. Recevoir au guichet des centaines de demandeurs (une moyenne approximative de 18'700 personnes chaque année entre 1884 et 1904 !), évaluer ceux d'entre eux qui feront

l'objet d'enquêtes approfondies, réaliser celles-ci, prendre des décisions et assurer le suivi de celles qui débouchent favorablement, tout ceci engage une structuration inédite pour une œuvre sociale de cette époque. En effet la constitution de dossiers, avec des questionnaires et des notes de suivi, les lieux d'accueils qui se perfectionnent au fil des déménagements et réaménagements,[10] la volonté de mieux former le personnel qui se précise dès 1906, sont autant de signes nous permettant de distinguer les prémices de la future action sociale, c'est-à-dire une professionnalisation de l'aide sociale.

Innovations, donc. Le BCB répond aux besoins de différentes façons. Il se structure dès 1868 en trois sections, formant chacune un Sous-Comité ; ces derniers ne survivent que quelques années, mais impriment les activités pour les premières décennies et reflètent donc les préoccupations de cette période.

Le Comité de Renseignements et de Rapatriements réunit les informations personnelles permettant de statuer sur une demande, et pour cela mène de véritables enquêtes afin de valider les données transmises par les intéressés. Rappelons qu'à cette époque, l'identité ne peut être systématiquement attestée par des documents d'état civil. Une fraction importante des requérants étrangers (les Confédérés entraient encore dans cette catégorie jusque dans les années 1880) ne va recevoir d'autre soutien que le financement du voyage pour retourner dans la contrée d'origine. Cette activité du BCB est considérée en 1869 comme une « partie importante de leur mandat » et découlant « de la position exceptionnelle de la ville qui en fait un lieu de passage, et le rendez-vous des malheureux venant des contrées voisines ». Durant toute la période qui nous occupe, ces retours pas toujours volontaires, souvent seule issue pour les populations migrantes, s'accompagnent de mesures parfois policières pour s'assurer du départ. Dans la même perspective, le Bureau finança des expatriations, souvent volontaires, mais quelques fois aussi forcées. L'exportation des problèmes sociaux n'est pas l'apanage des Genevois : cette pratique courante dans les pays occidentaux s'estompera lorsque les frontières se feront plus denses avec l'avènement de la Première Guerre mondiale. En 1911, le BCB organise encore le rapatriement de 291 Confédérés et 846 étrangers, ainsi que 11 expatriations, dont 6 Genevois. Le financement de ces voyages, effectués en train et/ou en bateau, est toujours partagé avec d'autres instances, notamment liées aux communes ou pays d'origine des migrants. Cette collaboration interinstitutionnelle, soulignée dans de nombreux rapports, implique des contacts réguliers et nourris avec différentes œuvres : religieuses, étatiques, associatives aussi.

10. Le déménagement de la rue du Stand au boulevard du Théâtre, en 1891, permet au directeur de s'entretenir confidentiellement, au comité de se tenir à huis clos, au service de la caisse d'avoir son guichet.

Toujours dans le cadre des *renseignements*, le Bureau fait également l'objet de visites, par exemple une classe d'étudiants en sciences sociales de l'université de Genève qui y passent avec leurs professeurs une journée de mai 1904. Cette même année, c'est aussi de plus loin que les visiteurs philanthropes viennent s'enquérir de son fonctionnement : la Comtesse Barbe Bobrinskoy, présidente d'œuvres à Moscou ; Sœur Mazel de la maison des *Diaconesses de Paris* ; le pasteur Payot alors qu'il fonde le Bureau central de Montreux ; le Commandant Bert, président de plusieurs œuvres à Gênes ; le pasteur Brandli de l'Église Suisse à Londres. Ce type de visites a lieu régulièrement entre la fin du 19ème et le début du 20ème siècle.

« Nous sommes toujours heureux de recevoir la visite d'étrangers. Nous apprenons ainsi, mieux que par des rapports, ce qui se fait ailleurs. Étant toujours désireux d'apporter des améliorations dans notre Bureau, nous ne demandons qu'à profiter de l'expérience des autres. »

Le Comité du Travail, pour sa part, tentait de répondre au problème du paupérisme par une aide visant à offrir des opportunités d'emploi. Pour ce faire, il a fait usage d'une série d'actions ayant rencontré plus ou moins de succès, qui toutefois dénotent le souci de promouvoir l'accès à une autonomie économique des indigents. Cette approche du travail « rédempteur » s'inscrit dans le courant de pensée bourgeois dominant alors la scène philanthropique, qui met d'ailleurs en place un suivi de l'indigent aussi personnalisé que possible (le patronage, décrit ci-dessous).

Précurseur des bureaux de placement, le BCB a établi durant quelques années une liste de demandeurs d'emploi, mentionnant leurs noms et professions. Ce document était aussi bien affiché au Bureau que remis aux sociétaires, vivement encouragés d'en tenir compte dans leur recherche de personnel. Le Comité offrait également des prêts, parfois convertis en dons, destinés à acquérir du matériel professionnel (comme une machine à coudre) permettant à un-e ouvrier-ère de répondre rapidement à une commande.

Dès 1870 le Bureau se lance aussi dans le financement et parfois la recherche d'apprentissages (en 1871 le coût moyen de cette prestation s'élève à 15 francs par mois). Dans la même dynamique, le Bureau reprend en 1877 la gestion d'un *Établissement d'ouvrages* qu'il nommera l'*Ouvroir*, autonome vis-à-vis du BCB sur le plan comptable, fondé initialement en 1839 par Madame Lombard-Liotard. Durant de nombreuses décennies, ce lieu offrira chaque année du travail de couture à quelques cinquante à soixante femmes incapables de retourner sur le marché du travail du fait de leur âge, de leur état de santé ou de leur charge de famille. Elles n'en dégageaient qu'un revenu d'appoint, et à la mauvaise saison uniquement (d'octobre à mai), mais elles y trouvaient aussi l'occasion d'améliorer leurs techniques. L'Ouvroir était aussi un lieu de socialisation (des lectures leur étaient proposées). Sa fermeture en 1922, « le travail de l'aiguille ayant fait son temps », fut vivement regrettée par les femmes qui l'avaient fait vivre.

Toujours dans le registre de l'emploi, le Comité du Travail recourait régulièrement au Chantier du Pré-l'Evêque, chantier de travail créé en 1890 par deux frères de la famille Lombard et au comité duquel siégeait Edouard Fatio. Devenu la Société de l'Assistance par le travail en 1891,[11]

RAPPORT DE L'OUVROIR

Mesdames et Messieurs,

Cette année, tout est en hausse, les toiles comme le pain; si nous ne voulons pas affamer nos ouvrières, nous sommes forcées de hausser nos salaires, vous en conviendrez sans doute.

Veuillez, Mesdames, empêcher nos piles de linge de subir à leur tour une hausse trop considérable.

Dans vos armoires n'y aurait-il pas quelques vides? Linge de ménage, linge de table, layettes, chemises d'homme et de femme, etc., etc., vous trouverez de tout cela chez nous.

Voici novembre avec ses bises noires, ses brouillards; ne trouverez-vous pas dommage de laisser sans emploi ces chauds vêtements, ces bas douillets qui réchaufferaient tant de membres gelés? En les achetant, vous nous permettrez de venir en aide à des mères de famille qui, toujours plus nombreuses, sollicitent du travail.

L'hiver dernier, nous avons donné régulièrement de l'ouvrage à une cinquantaine d'ouvrières; en été, nous en avons aussi occupé quelques-unes. Nous avons eu le plaisir de les réunir à Noël et au mois d'août autour d'une tasse de thé. Ces réunions, qui nous permettent de faire plus ample connaissance avec elles, nous laissent un excellent souvenir.

En terminant, nous sommes, hélas! obligées, Mesdames et Messieurs, de vous dire que nos tonds ont baissé, comme vous pourrez vous en convaincre en jetant un coup d'œil sur notre compte rendu financier; mais nous savons

Le Bureau reprend en 1877 la gestion d'un établissement d'ouvrages qu'il nommera l'Ouvroir

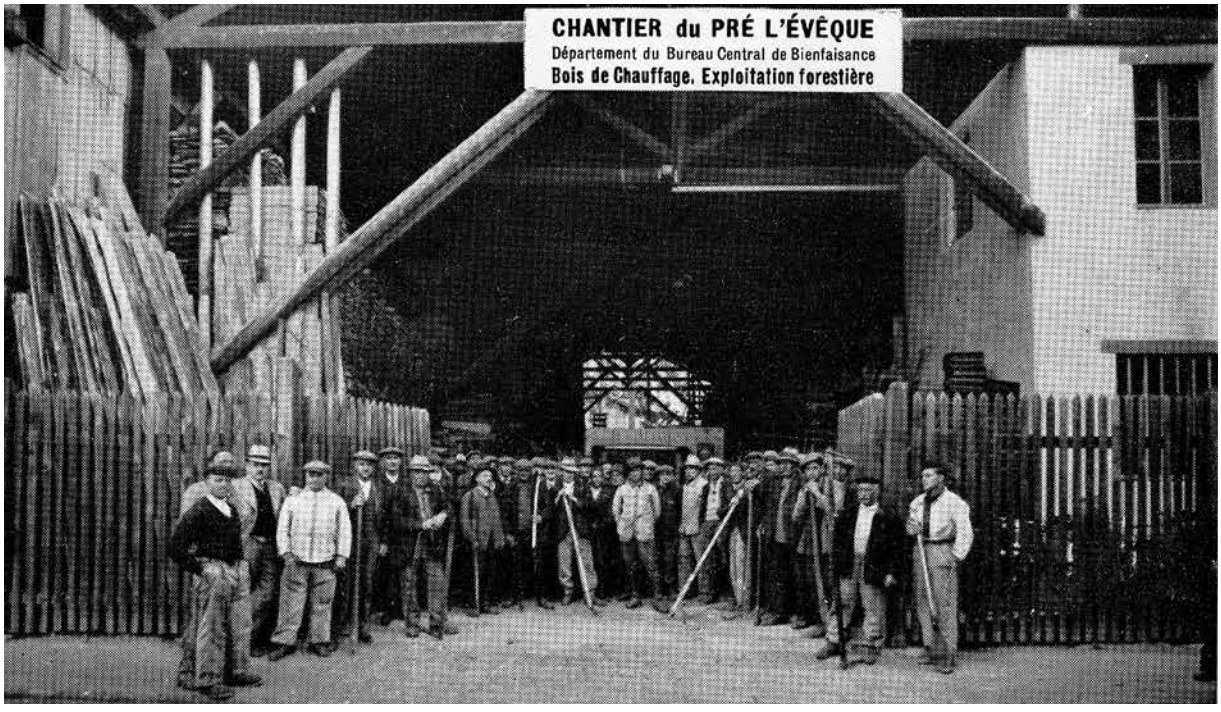

Le Bureau recourt régulièrement au Chantier du Pré-l'Evêque pour les milliers d'hommes en manque de revenus

11. La Société de l'Assistance par le travail fut cédée au BCB en 1935, qui en géra l'exploitation jusqu'à sa liquidation en 1946 (il « ne répondait alors plus aux besoins économiques et sociaux » de l'époque).

ce chantier procura du travail (simple) de débitage de bois à des milliers d'hommes en manque de revenus : sur présentation de bons reçus par l'une ou l'autre œuvre philanthropique de la place, ils pouvaient y gagner jusqu'à quelques jours de travail.

Voilà quelques exemples d'un objectif majeur poursuivi par le Bureau, approche développée dans d'autres villes de Suisse et ailleurs (à Paris, notamment). Le directeur Aloys Rilliet nous dit d'ailleurs en 1878 :

« Tout ce qui organise la charité, lui donne un objectif, remplace la mendicité sous forme d'appel direct au Bureau par d'autres moyens : le travail même artificiel de son établissement d'ouvrage, des prêts d'outils, de machines, des avances de fournitures, etc., nous paraît préférable ».

Le Comité de Patronage, enfin, énonce sa fonction en 1869 par une question : « Comment s'assurer si le pauvre est réellement pauvre ? » Et formule une réponse : en le visitant ! Pour pallier les travers de la charité publique, alors perçue comme une machinerie centralisatrice qui distribue sans connaître les individus, le Bureau se veut novateur : allier les bienfaits de la centralisation et l'action individuelle. Comment ? En soutenant matériellement les indigents, mais à la condition que ceux-ci soient suivis par des sociétaires exerçant une action morale en plus du soutien financier. Ce suivi, assuré par des sociétaires-visiteurs-euses, était qualifié de *patronage* et visait à promouvoir le « relèvement moral et physique » de leurs pupilles. Ces visites à domicile avaient pour objectif de débusquer les circonstances favorisant l'indigence afin d'y remédier tant que faire se pouvait. Ainsi les indigents recevaient des conseils, en termes de gestion du logement (le tenir dans des conditions salubres et « dignes »), sur des notions de prévoyance (par exemple l'affiliation à des sociétés de secours mutuels quand c'était possible) et d'épargne (pour ne pas être à cours pour le paiement du loyer par exemple). Les sociétaires étaient régulièrement sollicités pour remplir ce rôle. Si les attentes de collaboration étaient fortes à l'égard des demandeurs, il en allait de même à l'égard des sociétaires, appelés au nom du devoir moral à exercer l'activité de *patronage*. Toutefois, dans les faits, peu de vocations s'expriment. Cette pratique de suivi individualisé, qui se met en place dès les premières années du BCB, préfigure les modalités du futur Travail social.

Le principe chrétien « Aide-toi et le Ciel t'aidera » est régulièrement mentionné dans les rapports, et légitime le tri entre des indigents dits

méritants et ceux qui ne manifestent pas d'intérêt à sortir de leur état. Relevons toutefois que l'impression de dureté que cette posture éveille en nous aujourd'hui est également perceptible dans le discours très moralisateur prononcé à l'égard des sociétaires quant au rôle que le Bureau entend les voir jouer.

Les sociétaires

Au nombre de 952 lors du premier exercice, les sociétaires restent pour beaucoup fidèles au Bureau. Le président et le directeur se plaignent toutefois du nombre restreint d'adhérents. Ils ne sont guère plus de 1'300 durant les premières décennies et ils aimeraient en voir trois à quatre fois plus. Cependant ces sociétaires, par leur cotisation annuelle de 3 francs et surtout par les nombreux dons et legs qu'ils versent d'année en année, mais aussi par leurs achats à l'Ouvroir, soutiennent l'existence d'une institution qui grandit en prestations et en personnel. La bourgeoisie genevoise a donc participé de façon continue à cette association, qui s'installe durablement dans le paysage philanthropique de la ville, et dont la vocation d'intervenir sans distinction de nationalité et de religion lui vaut des soutiens divers. Notons à cet égard d'importantes contributions du baron Adolphe de Rothschild, dès 1892 et pendant plusieurs années. En 1899 un versement de 24'113 francs se subdivise en deux montants : 6'600 pour les indigents protestants (dont 600 pour les assistés du Bureau et 6'000 pour ceux des paroisses) et 17'513 francs sans distinction confessionnelle. Son décès en 1900 ne les prive pas de fonds puisqu'un legs de 25'000 francs leur sera déposé par sa veuve. Au décès de cette dernière, en 1907, c'est un legs de 100'000 francs qui arrivera à l'actif du Bureau, somme qui servira à constituer une réserve qui lui faisait défaut. C'est d'ailleurs cette somme qui lui permettra de souscrire en 1910 des actions auprès d'une « société par actions à base philanthropique », propriétaire du n° 1 de la Taconnerie, jouxtant le n° 3 qui est à vendre. La société, dont le BCB est devenu actionnaire, acquiert l'immeuble du n° 3 et mettra à sa disposition les locaux moyennant un loyer extrêmement modique. Pour le Comité, l'avantage de cette procédure réside dans le fait d'être propriétaire d'actions (au nombre de 180 pour un montant de 64'381.90 francs) et non d'un immeuble. La situation géographique de ce dernier est estimée idéale : proche « des bureaux de l'État, de l'Hospice général et d'autres institutions », ce qui permettra au Bureau de « devenir peut-être un centre de groupement pour des œuvres ». Le Bureau occupe toujours ces locaux.[12]

12. Le Bureau avait déjà déménagé deux fois avant d'acquérir cet immeuble en vieille ville : après avoir entamé sa carrière à la Petite-Corraterie, il occupa des locaux à la rue du Stand, puis au boulevard du Théâtre. In le Journal de Genève du 28 octobre 1921 – petite rétrospective en lien avec le bazar organisé par le BCB.

En 1908, un legs de 100’000 francs permettra au BCB d’acquérir par la suite l’immeuble de la Place de la Taconnerie

Les usagers

Considérons ces dizaines de milliers de personnes venues au Bureau dès 1867, démarches fructueuses pour certaines, d'autres reparties peut-être déçues, fâchées ou frustrées de ne pas correspondre aux critères du bon pauvre. Qui sont-ils ? Comment expliquer l'élaboration d'une forme de discrimination entre pauvres ?

LE MENDIANT

Le mendiant est source de nombreux qualificatifs et descriptions péjoratifs : dans quasiment chaque rapport, il est dépeint comme étant indigne de recevoir de l'aide. Rusé, il aurait développé une stratégie : les « trucs du parfait quémandeur » (1900). Il est en quête d'aumône dans la rue, en sonnant aux portes (d'où le qualificatif de « tireur de sonnette » qui lui est encore attribué au début du 20ème siècle), dans les magasins, et ce malgré une interdiction, mal appliquée par les autorités selon le BCB.

La mendicité tend à être considérée comme une « industrie » nourrie par une charité estimée mal ordonnée. Le président Edouard Fatio écrit en 1879 : « Nous déclarons hautement qu'autant vaut jeter son argent au Rhône que de le donner au hasard à un mendiant. Le véritable nécessiteux ne mendie pas, on a de la peine à le découvrir ; il faut que des amis ou des voisins viennent nous le signaler »

LE BON PAUVRE

Le bon pauvre est donc celui qui ne se voit pas, au-devant duquel il faut aller. Dans cette catégorie se trouvent les personnes qui du fait de la maladie, du handicap, de l'âge (enfants jusqu'à 12-13 ans, vieillesse dès 70 ans), de la forte charge de famille ou en charge de membres impotents, ne sont plus ou pas en mesure d'exercer une activité lucrative. L'incapacité peut être considérée comme provisoire ou durable. L'assistance aux indigents genevois étant du ressort de l'Hospice général, les personnes confédérées ou étrangères étaient reçues par des œuvres spécifiques ou plus polyvalentes comme le BCB. Ce dernier n'offrait néanmoins un soutien de longue durée qu'aux étrangers établis à Genève depuis un certain temps. En 1880 Edouard Fatio écrit à propos de leur prise en charge :

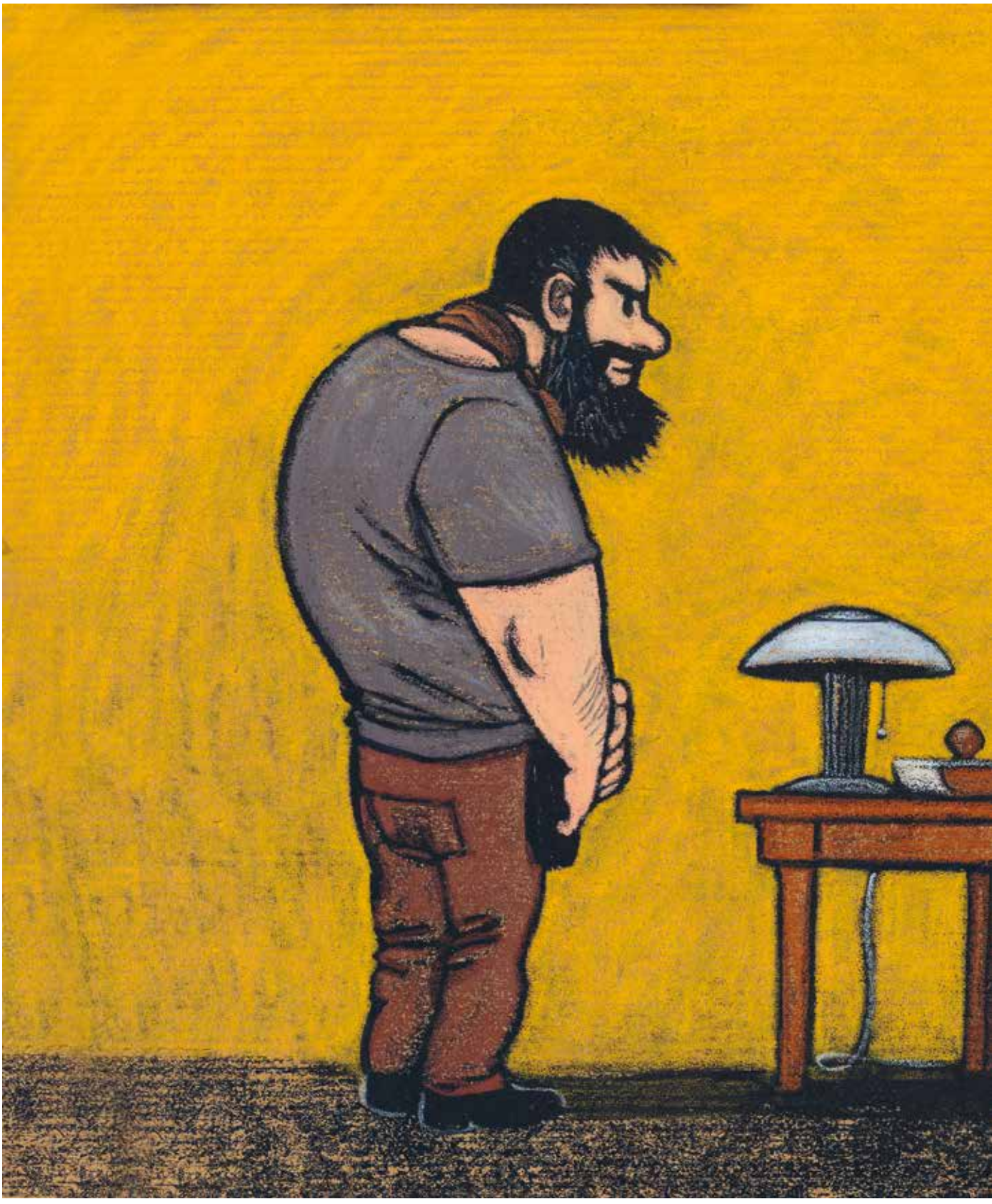

Pionnier du bureau de placement
Le Bureau Central de Bienfaisance explore différentes pistes pour trouver du travail aux indigents. Avec sa liste de demandeurs d'emploi (nom et profession) il est un précurseur du bureau de placement dans la décennie 1870.

« [...] nul de vous, Mesdames et Messieurs, n'ignorez que Genève est tributaire des étrangers, pour la plus grande partie des métiers. Surtout les plus utiles et les plus indispensables. Il serait bien injuste que nous ne vinssions pas en aide à ces derniers, lorsque la maladie et l'âge viennent paralyser leurs forces qui furent à notre service. »

Les personnes qui se rendent au Bureau sont de toutes nationalités, des deux sexes, malades ou bien portantes, avec ou sans qualifications professionnelles, établies ou de passage à Genève. Considérons un instant l'ampleur des actions du BCB :

- l'impressionnante distribution de biens en nature (des bons de pain, de soupe, d'épicerie, de dîner, de savon, de chauffage, de nuitée dans un *Asile de nuit* pour les hommes, à *l'Auberge de Familles*, etc.), considérés comme « assistance temporaire » (pour un montant de dépenses journalières de Fr. 27.50 en 1888) ;

- le nombre tout aussi impressionnant de bons de travail accordés aux requérants pour obtenir quelques journées de travail rémunéré sur le chantier du Pré-l'Évêque, ainsi que les travaux d'aiguille offerts à une cinquantaine de femmes chaque année par l'Ouvroir ;

- l'accent important mis sur le financement d'apprentissages, sur l'envoi en cure d'enfants et d'adultes à la montagne, à la mer, en colonie dès la fin du siècle, sur l'assistance financière régulière qu'obtiendront certaines familles ;

- la gestion depuis 1871 des *Boîtes de secours pour œuvres philanthropiques et religieuses* qui permettaient de récolter des dons parfois modestes, par le biais de quatre boîtes déposées dans quatre lieux différents de la ville.[13]

13. C'est à l'initiative de Jean-Louis Micheli au milieu du 19ème siècle que ces tirelires avaient été installées en divers points de la ville. L'action a pris de l'ampleur et fut intimement liée au journal *La Semaine religieuse*. Le Bureau Central de Bienfaisance et surtout son président Edouard Fatio en a assumé la gestion dès l'année 1871 : « Tous les trimestres le contenu de ces Boîtes [était] réuni, dépouillé et réparti entre les œuvres qui y [avaient] droit. » Le rapport de 1906 revient en détail sur le transfert de cette activité au BCB. La dernière mention de ces Boîtes se trouve dans le rapport de 1972 (106ème).

Le Bureau de Bienfaisance fournira en tout temps cette liste aux personnes qui en désirent.

ŒUVRES	SOMMES
Report . . .	
La Famille (Journal)	
Garçons convalescents de Pressy-Vandœuvres	
Glay (Institut de)	
Home de la Gare	
» Vienne	
» Buda Pesth	
» Moscou	
» Berlin	
» Londres	
» Varsovie	
» Hambourg	
» Francfort s/M.	
» Leipzig	
» des Sommeliers	
» Sinféropol (Crimée)	
» du Caire	
Hôpital Cantonal	
Hospice Général	
» du Prieuré-Butini	
» Orthopédique à Lausanne	
Jeunesse-Club	
Lépreux de Jérusalem	
» en Chine	
Lien des Gardes-malades	
Littérature immorale (assoc. genevoise)	
» » Bureau international	
Ligue pour la lutte contre la tuberculose	
Mädchenherberge	
Maison des enfants malades	
La Maison, à Burtigny	
Missions : Intérieure de Genève	
» de Bâle	
» Romande	
» Morave	
» de Paris	
» du Zambèze	
» Zambezia	
» en Kabylie	
» de Morija	
» parmi les Juifs	
» Mac-All	
Mission parmi les employés de Chemins de fer	
» philafricaine	
Monument international de la Réformation	
Œuvre des gares	
» de la Cluse	
» des prêtres	
» de St-Marcel	
» de Paris-Ouest	
A reporter . . .	

ŒUVRES	SOMME
Report . . .	
Œuvre du Dr Commandi	
» de propagande évangélique de Pons (Charente-Inférieure)	
Office Social	
Orphelines protestantes (Les Laurelles)	
Orphelinat Providenzia	
» évangélique Pestalozzi à Intra	
Paroisse de :	
Pommière (Ecole rurale de jeunes filles)	
Protection de l'enfance (Associaton pour la)	
Protestants disséminés	
Providence (Société de relèvement)	
Refuge de Genève	
Refuge Charles-Albert	
Relèvement moral	
Retraite	
Sainte-Foy (Colonie de)	
Salles du Dimanche	
Salle paroissiale de :	
Samaritains	
Sanatorium populaire de Clairmont-sur-Sierre	
» » Société auxiliaire	
» » de Leysin	
Sanctification du Dimanche	
Secours	
Semaine Religieuse	
Sérix (Colonie agricole)	
Société de Secours pour apprentissages	
» biblique	
» pour l'amélioration du Logement	
» protectrice des animaux	
» des domestiques protestantes	
» Evangélique de Genève	
» de Secours mutuels aux Orphelins	
» Centrale évangélique de France	
Sou israélite	
Sourds-muets : Institution des Charmilles	
» St-Hippolyte du Fort	
Traités de Paris	
Traités de Toulouse	
Union nationale évangélique	
Union chrétienne de jeunes gens de Genève	
» » » » Comité cantonal	
» » » » » universel	
» » » » Sections Cadettes	
» » de jeunes filles	
» » allemande	
TOTAL . . .	

Le BCB reprend en 1871 la gestion des quatre « boîtes de secours » pour œuvres philanthropiques et religieuses déposées en ville

À l'aune de ce foisonnement d'activités, nous pouvons estimer que la discrimination entre bons et mauvais pauvres ne doit pas masquer la réalité, le quotidien qui était celui du Bureau. La variété et l'ampleur des interventions sont une démonstration du souci de ne pas laisser de demandes sans réponse, que celles-ci se bornent à une aide très ponctuelle, qu'elles nécessitent le recours à une tierce œuvre ou qu'elles aboutissent à une action de plus grande envergure. Il va sans dire qu'une fraction importante des demandes n'a pu recevoir une autre réponse que celle d'une aide éphémère, mais face à l'ampleur de la *question sociale*, pour laquelle il n'existait pas (encore) de réponse plus systématisée, force est de constater que le Bureau, comme tant d'autres œuvres, a tenté d'y répondre avec ses moyens, et de façon cohérente.

Un cheminement vers l'État-providence

A l'occasion du 20ème anniversaire du Bureau, son directeur Aloys Rilliet se réfère à un article paru dans la revue américaine *Charity Organisation Review* qui compare la charité ancienne à celle alors nouvelle. C'est tout un programme qui y est énoncé :

« La charité moderne diffère surtout de l'ancienne quant à sa méthode. Elle recherche les causes de la misère, et les trouve terriblement profondes. […] Relever et remettre les gens sur pied, les aider à se soutenir, c'est là que doit tendre le grand effort […]. Où l'ancienne charité accordait dix sous et perdait le pauvre de vue, la charité moderne le suit, s'en occupe, découvre où il loge, ce qu'il mange, où il vient au monde, où il meurt. Elle essaye par ses efforts de reconstruire ces existences ruinées. Elle fait appel en même temps à la dignité du locataire et à l'humanité du propriétaire ; elle fait appel à la loi ; elle montre au capitaliste qu'un placement sûr peut s'allier avec les plus grands bienfaits accordés aux pauvres. […] La charité moderne s'ingénie à inventer, à combiner, selon les besoins nouveaux […]. Il n'est pas très commode pour la charité d'aujourd'hui de déraciner les germes de cette maladie : le paupérisme, germes semés dans le dix-septième et le seizième siècle ; mais elle fait du mieux qu'elle peut. Elle cherche à guérir le paupérisme du vingtième siècle et des siècles suivants en détruisant le paupérisme d'aujourd'hui. »

Le futur État-providence est en route. Le Bureau Central de Bienfaisance participe à l'aventure : il formalise une passerelle entre personnes aisées et démunies. Mais au tournant du siècle, le regard posé sur la mendicité n'a pas changé. Il s'agit encore de débusquer le mendiant de profession, un « industriel » et non un pauvre, un « chevalier de la mendicité », afin d'attribuer les aides de la bienfaisance aux « vrais pauvres », tâche perçue comme centrale pour les œuvres de nombreux pays.

Pour accomplir sa mission, qui reste la « suppression des abus de la mendicité, et la transformation de la charité qui se borne à faire l'aumône en une charité qui relève tout en soulageant », le Bureau collabore étroitement avec différentes instances, par exemple le Bureau des Familles, l'Hospice général, l'Enfance abandonnée ou encore la Protection de l'Enfance, afin de contrôler le fondement des demandes d'aide. Ceci dit il mesure aussi l'importance, tant numérique que qualitative, des besoins des « véritables nécessiteux ». Et la panoplie des moyens déployés visant à les soulager est vaste, ce qui fait du BCB un service tout à fait polyvalent. Alexandre Aubert, président en 1916,[14] le précise d'ailleurs dans un texte décrivant les trois paradigmes de l'assistance : éducation, initiative et protection.

Union des Syndicats du Canton de Genève

Secours aux chômeurs N° 223

Bon 3.50

pour 10 kilogs de pain

à la

Société Coopérative Suisse de Consommation de Genève

Pour le Comité :

Le Secrétaire :

Union des Syndicats du Canton de Genève

Secours aux chômeurs N° 1298

Bon

pour 10 litres de lait

à la

Société Coopérative Suisse de Consommation de Genève

Pour le Comité :

Le Secrétaire :

« L'assistance touche à tous les domaines de la vie […]. Son but essentiel est de sauvegarder la personne et la dignité humaine en la rendant capable de reconquérir son indépendance compromise par l'état de misère. »

La réalisation d'un tel programme devait nécessiter à la fois une écoute, permettant de « connaître la personne qui vient demander » et une connaissance affinée des œuvres de bienfaisance pouvant être sollicitées. Le combat contre la misère s'articule, ajoute-t-il, autour de quatre grandes thématiques : le chômage, l'apprentissage, les salaires et les loyers, chacune nécessitant l'utilisation des ressources disponibles en termes d'institutions ou, lorsque celles-ci font défaut, l'ardeur à « en susciter la création ».

Au début du 20ème siècle, les secours consistent toujours en bons de chauffage, en jetons de soupe et de pain, en bons de cuisines populaires, en bons de lait, en cartes pour l'Asile de nuit, en séjours momentanés à

14. Il sera le directeur du service entre 1929 et 1958.

Pionnier d'une forme de micro-crédit
Disposer de fonds, même modestes, permet de saisir des opportunités professionnelles : durant le dernier quart du 19ème siècle le Bureau octroie des prêts, parfois convertis en dons, pour l'achat de matériel (comme une machine à coudre).

C'est normal. Entre femmes, nous nous comprenons ...
BUREAU CENTRAL
DE BIENFAISANCE

Georges Mirabaud, président du Bureau en 1904

la campagne ou dans différents asiles, en pensions mensuelles,[15] pour ne citer que quelques prestations. Les demandes semblent alors dépendre encore fortement du climat : « la température est le baromètre de ce service », nous dit Georges Mirabaud, le président du Comité en 1904 ; un hiver rigoureux engendre systématiquement plus de demandes.

LOGEMENT, ALCOOLISME, EMPLOYABILITÉ

Parmi les questions sociales qui préoccupent les protagonistes du BCB, celle du logement est déjà source de nombreux écrits et projets, tant en ce qui concerne la salubrité et la disponibilité d'habitations ouvrières,[16] qu'autour des enjeux du paiement du loyer, poste très - souvent trop - important du budget : « les loyers sont et resteront le grand souci ».

La question de l'alcoolisme reste elle aussi une préoccupation majeure, d'autant que la consommation d'absinthe est encore forte au début du siècle (elle ne sera interdite qu'en 1907). La « boisson » est accusée d'être une « cause primordiale de la misère ».[17] Les questionnements éthiques se multiplient : comment aider les familles sans déresponsabiliser le parent qui s'alcoolise ? Le soutien financier se légitime par la présence d'enfant-s au foyer, dans un contexte social qui accorde toujours plus d'importance à l'enfance, d'ailleurs considérée par le Bureau comme « la branche [...] la plus intéressante de la philanthropie ».

Le financement d'apprentissages s'inscrit clairement dans cette dynamique de « sauver » l'enfant, mal entouré, d'une déchéance certaine et de lui offrir un avenir meilleur en lui permettant d'acquérir un métier, garant d'une autonomie économique. C'est là une forme d'assistance par le travail, qui rencontre d'ailleurs dans le milieu philanthropique un engouement important.

Dans ce sillage, des Maisons de travail se créent un peu partout en Suisse et à l'étranger, lieux de réadaptation, de réinsertion, de rééducation aussi, dans un esprit non exempt de répression. Genève aura « sa » Maison sur sol neuchâtelois dans les premières années du siècle, *Colonie agricole de travail* à la création de laquelle le BCB aura contribué

15. En 1902, par exemple, 52 adultes et 16 enfants bénéficient de pensions mensuelles.
—
16. Voir une *discussion* à ce propos dans le rapport de 1898.
—
17. 1896 - référence à un rapport de l'Hospice général.

et dont le principe garde une connotation paternaliste propre à l'époque : « pas de pain sans travail à ceux qui peuvent et doivent travailler ».

UN SERVICE NOUVEAU : LE RENSEIGNEMENT

Le BCB propose un tout nouveau service dès le 1er janvier 1905, issu d'une assemblée constituée de moult œuvres philanthropiques genevoises : un service central de renseignements. Inspiré par le *Congrès international d'assistance publique et privée* qui allait se tenir à Milan en 1906, Edmond Boissier, alors membre du Comité depuis 1904, proposa et conduisit le projet.[18] L'objectif de ce service consistait à pallier le manque de cohésion entre les quelque septante œuvres présentes à Genève, afin de permettre à celles-ci de se rapprocher du but de « relèvement complet » d'un individu ou d'une famille.

Edmond Boissier crée le Service central de renseignements en 1905

Comment ? D'une part avec un « bon système d'enquêtes et un bon personnel d'enquêteurs » et d'autre part en créant, à l'instar de ce qui s'était déjà fait dans d'autres villes, un lieu unique où recueillir et conserver les informations relatives aux individus ou familles ayant bénéficié d'une aide. Le BCB gérerait ces dossiers, les gardant bien distincts des siens.

Pourquoi ? Afin de « proportionner les secours aux besoins, à assurer le nécessaire d'un côté, à prévenir l'abus de l'autre ». Plus qu'une centralisation (les institutions conservant leur souveraineté), le service proposait d'offrir une « liaison méthodique », permettant également d'établir une statistique claire sur les « classes pauvres du pays ».

Trois ans après sa création, le Service central de renseignements compte parmi ses membres 85% des sociétés philanthropiques publiques et privées présentes à Genève. Le bilan est considéré comme positif : les institutions intervenant simultanément pour un même dossier sont informées; de la même façon, les individus ou familles inconnus auprès de certaines œuvres y sont annoncés quand cela se justifie – tel cet enfant de 2 ans ½, nécessitant « des frais d'entretien considérables » et pour lequel plusieurs services seront sollicités. En 1908 « les cas d'abus sont devenus de plus en plus rares, tandis que ceux d'insuffisance se présentent plus nombreux ».

18. Le BCB publia d'ailleurs cette année-là son ouvrage relatant les expériences pratiques des sociétés philanthropiques de Genève et d'ailleurs : *Les principes et l'organisation de l'assistance*.

PASSANTS ET VOYAGEURS SE RENDENT AUX GUICHETS DU BCB

Cette catégorie de demandeurs ne fait pas l'objet d'enquêtes, et ces étrangers de passages n'ont guère que le BCB auquel s'adresser, seule institution « qui remplisse ce rôle indispensable de distributeur de secours de route ». Les abus ne sont ici pas évitables, mais la posture du Bureau est celle d'une clémence afin qu'une « sévérité exagérée » ne risque pas « de laisser des innocents avoir faim ». En contacts réguliers avec des œuvres affectées spécifiquement à certaines communautés, il les invite d'ailleurs à intervenir de façon plus conséquente pour leurs ressortissants, même de passage.

LE COMITÉ VEUT ÉTABLIR DES STATISTIQUES

La polyvalence du Bureau, déjà évoquée, nécessite une vision d'ensemble que seuls les chiffres permettent d'appréhender. Ainsi le Comité revendique-t-il d'employer « une fraction modeste des fonds […] à des études et à des recherches qui permettront un emploi plus judicieux et plus efficace des sommes affectées directement aux aumônes ». Les fonds doivent en effet répondre à des besoins variés et ceux du BCB, comme sans doute de nombreux services privés, ne sauraient octroyer des pensions régulières, « ce genre de secours incombant aux institutions d'assistance publique ou aux communes ». Le Bureau soutient d'ailleurs une approche de type scientifique « de l'assistance, de ses méthodes et de son application » en adéquation avec un « mouvement très puissant qui se manifeste dans divers pays, notamment en Amérique ».

DE LA BIENFAISANCE À L'ASSISTANCE

Edmond Boissier, l'initiateur du Service central de renseignements, soulève à la même époque des questions restant encore largement ouvertes. Relevons-en quelques-unes, enjeux forts qui allaient être traités plus tard dans le siècle : la question de la formation du personnel menant des enquêtes ou effectuant des visites à domicile ; la nécessité de mieux cerner de quoi est composé le budget d'une famille d'ouvriers ; la question des pensions alimentaires non versées.

Le fourmillement de réflexions, de propositions, d'initiatives, révèle la créativité du secteur de la bienfaisance, terme qui va d'ailleurs connaître un déclin au fil du siècle, au profit de celui d'assistance. Les premiers rapports annuels du 20ème siècle nous indiquent combien la charité a déjà fait l'objet d'une profonde mutation. Les racines d'un État-providence sont là.

La systématisation des enquêtes permet de mieux circonscrire les besoins ; la centralisation des informations permet de mieux répondre à ces derniers ; la statistique offre des comparaisons possibles, entre villes, entre époques (Guillaume Fatio établit par exemple en 1905 un comparatif des dépenses de l'Assistance publique et privée à Genève entre 1843 et 1904) ;[19] le travail auprès des indigents entame son processus de professionnalisation à l'instar de ce qui se passe en Europe et aux États-Unis.[20]

UN SERVICE QUI S'ENGAGE

Il est peu commode de résumer la foison d'actions et préoccupations du Bureau en ce début de 20ème siècle. Nous venons de faire un petit tour d'horizon, mais nous pouvons encore souligner l'acquisition de deux établissements : une ferme à Gimel en 1907 nommée la *Colonie de Borire*, en collaboration avec la Colonie de vacances des Pâquis, dans la perspective d'offrir des séjours de repos à la campagne, en dehors des vacances scolaires ; et surtout la réalisation d'un Asile pour femmes incurables, qui s'inscrira durablement dans le parcours du BCB. L'Hospice du Prieuré-Butini, initialement fondé par les époux Adolphe et Jeanne-Elisabeth Butini-De la Rive, fut légué au BCB en 1910 par leurs descendants. Ce don fut assorti de la mission de gérer le projet pour les femmes, établissement qui portera plus tard le nom d'*Infirmerie du Prieuré* et dont la vocation nouvelle nécessitait des transformations, financées par les donateurs.[21]

19. 412'500 francs pour 62'000 âmes en 1843, « soit fr. 6.65 par tête d'habitant » et 2'933'347 pour 139'000 habitants en 1904, « soit Fr. 21.— par tête d'habitant », statistique n'incluant pas « le chiffre énorme des secours personnels et privés, faits par les particuliers sans passer par des intermédiaires. »

—

20. À la suite du Congrès international d'assistance publique et privée de 1906 à Milan, où se sont rendus Edmond Boissier, président, et Alfred Wagnière, directeur, le Bureau estime que « la possibilité d'assister le nécessiteux en temps utile et d'une manière efficace dépend absolument d'une connaissance approfondie de la nature et des conditions générales de la misère. Or, cette connaissance ne peut être acquise par les seules expériences de la vie pratique et des impulsions du cœur, elle demande une instruction systématique. »

—

21. On trouvera un tableau plus complet de l'activité en faveur des personnes âgées, ainsi que l'histoire de cet établissement, dans la dernière section.

L'Hospice du Prieuré-Butini pour femmes est légué au BCB en 1910

On ne saurait passer sous silence d'autres interventions visant à s'attaquer aux sources de l'indigence :

- requêtes auprès des autorités pour mettre en place des mesures contraignantes vis-à-vis du versement de pensions alimentaires lors « d'abandon de famille » ;
- encouragements à l'affiliation auprès de diverses assurances (contre la maladie, contre l'incendie, dans des caisses mutuelles lorsque celles-ci existent dans certains métiers) ;
- analyse des besoins et des mesures préconisées – citons à cet égard le rapport de 1908 qui fait un état des lieux sur *Les causes de la misère à Genève et ses remèdes*, mentionnant la maladie, l'insuffisance du gain, le chômage et la vieillesse comme facteurs exogènes de risques favorisant le dénuement ;
- appui matériel et logistique aux œuvres charitables dévolues au soutien des indigents étrangers.[22]

Le problème de l'indigence est une préoccupation sociétale : gouvernements, services d'aide privés et publics, associations nationales et internationales, débattent de la question sociale. Le directeur Alfred Wagnière le mentionne d'ailleurs en 1908 :

« Reconnaissant que l'assistance n'est pas un remède efficace, on se préoccupe actuellement, un peu partout, de lutter contre le mal en créant des caisses d'assurance, de prévoyance, de retraite ou de chômage. »

22. Car « il est matériellement impossible […] de les mettre au bénéfice de la même assistance que les nationaux, même au bout de quelques années de séjour ». (1906)

Comme demandé, voici l'ensemble des nécessiteux de Genève !

Pionnier du renseignement
Dès 1905, le Bureau cherche à doter le canton d'un lieu spécifique où recueillir et conserver les informations relatives aux bénéficiaires de la philanthropie privée et publique. Le Service central de renseignements qu'il met en place va être un instrument au service d'une cohésion entre les œuvres.

Autre siècle, autres enjeux 1914-1944

« Toute institution vivante doit savoir s'adapter aux besoins nouveaux et aux circonstances nouvelles, elle doit suivre la loi du Progrès, mais aussi celle de l'Histoire, qui nous enseigne que le présent et l'avenir sont lourds des expériences du passé » 1935

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale introduit une ère nouvelle, faite de défis qui n'épargneront pas la Suisse : les économies européennes se transforment rapidement et de multiples crises vont les secouer entre 1914 et 1945.

La Première Guerre mondiale

Dès le déclenchement des hostilités, le Bureau est parfaitement conscient des enjeux du conflit naissant.

« La catastrophe qui secoue l'Europe, et dont les répercussions s'étendent à toutes les parties du monde ; les maux qu'elle a engendrés ; la crise économique intense qui sévit ; la perspective de voir se prolonger, sans intervention immédiatement possible, une lutte gigantesque dont les conséquences ne peuvent être mesurées ; - tous ces faits dominent nos pensées, et nous devons faire un véritable effort d'imagination pour parvenir, dans les préoccupations angoissantes des heures qui s'écoulent, à reconstituer l'activité de notre Bureau, telle qu'elle s'est manifestée jusqu'au commencement d'août. » (1914)

LA COMMISSION CENTRALE DE SECOURS PENDANT LA GUERRE

La marche du Bureau se trouve modifiée, car les années ne se ressemblent pas en ce temps de guerre. Fin 1914, quand lecture est faite du rapport annuel à l'Assemblée générale de novembre, la crise fait rage en Suisse également (les Bourses suisses, à l'exception de celle de Genève, sont fermées jusqu'en 1916). Le pays, comme tant d'autres, se trouve dans une phase de transition entre une économie de paix et une économie de guerre : la production industrielle doit répondre toujours plus aux exigences d'une guerre rapidement devenue totale. La neutralité n'a pas mis l'économie suisse à l'abri, en raison de sa dépendance de l'étranger, qui conduit de facto à une perte d'autonomie face aux exigences des Alliés et des puissances centrales. Le Bureau, comme d'autres institutions, « surpris brusquement par la catastrophe, incapable de réaliser les fonds de sa réserve, n'aurait pu faire face seul aux besoins extraordinaires qui se révélaient de jour en jour ». Dès lors il devient l'initiateur d'une Commission extraordinaire de secours, devenue semi-officielle avec l'aval et le soutien du Conseil d'État, et qu'il contribue à mettre sur pied avec le concours de l'Hospice général et d'autres œuvres.

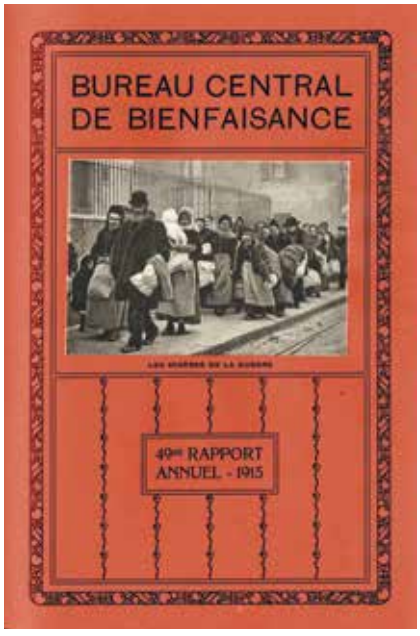

En 1914, le Bureau devient l'initiateur d'une Commission extraordinaire de secours avec notamment le concours de l'Hospice général

La nouvelle Commission centrale de secours pendant la guerre s'appuya sur les institutions existantes pour réaliser rapidement un «office de distribution» de vivres dont les stocks allaient être gérés conjointement entre l'Hospice général et le Bureau Central de Bienfaisance, qui les distribuèrent dans différents réfectoires gérés par le Comité des Cuisines scolaires.

Les bénéficiaires, en possession de bons ad hoc, pouvaient consommer les repas sur place ou les emporter à domicile.

La Commission est dissoute à la fin de la Guerre, et aura incarné les solidarités nouvelles que font naître les situations exceptionnelles.

«Indispensable pour faire face aux besoins urgents et très grands provoqués par la guerre, la Commission centrale de Secours a réalisé en même temps la noble mission de réunir pour travailler au bien de leurs concitoyens des personnes venues de milieux politiques, sociaux, religieux divers.» (1918)

LES ACTIVITÉS EN TEMPS DE GUERRE SUSCITENT DE NOUVELLES ACTIONS

Les affaires courantes du Bureau ne cessent pas, mais elles prennent un caractère différent. C'est ainsi que l'augmentation des rapatriements de Suisses établis dans une nation belligérante engendre plus de frais. Les expatriations sont quant à elles limitées: «nous n'avons pas encouragé [...] les désirs de ceux qui croient trouver outre-mer une existence plus heureuse ou plus prospère». Dans la même perspective, le Service central de renseignements, qui fête ses 10 ans, sera fortement sollicité pour mieux coordonner l'action de l'ensemble des œuvres.

Quand la guerre s'installe, la situation économique de la Suisse s'améliore. Le Bureau le souligne en 1916 tout en précisant: «il ne nous appartient pas de porter ici un jugement sur la question si troublante des bénéfices de guerre». Les opportunités d'emploi restent toutefois fluctuantes, ce qui ramène régulièrement des personnes aux guichets des œuvres de bienfaisance. Le Bureau s'inquiète notamment de l'importante fraction de jeunes gens non qualifiés qui, trouvant facilement de l'emploi, même temporaire, reportent voire renoncent à une formation: «Que deviendront-ils, lorsque les œuvres de la paix réclameront des mains exercées et des cerveaux bien meublés?».

Dans le sillage de la *Commission centrale de secours pendant la guerre* se constitue la *Commission des loyers*, qui allait servir d'office de conciliation entre locataires et propriétaires, dont les relations sont « profondément troublées par la crise générale ». Depuis la fin du mois d'août 1914, les premiers sont en effet au bénéfice d'un arrêté urgent leur permettant de sursoir au paiement du loyer, ce qui engendre une forte augmentation des impayés. Le Tribunal de première instance étant débordé, la Commission suscite la création de cet organe de conciliation, institué par le Conseil d'État le 12 décembre 1914. Le premier bilan est positif : « il y a peu, ou même pas d'exemple de non-conciliation, ce qui indique que les circonstances critiques ont engagé les uns et les autres à faire tout leur possible pour parvenir à une entente ». Et d'envisager une prolongation durable de cette activité : « on peut se demander, sans paraître trop hardi, si quelque chose ne devra pas survivre de cette intéressante expérience ». Cette première expérience sera suivie d'une mise en place durable de commissions de conciliation genevoises en matière de loyers dès 1936.[23]

LE CONCORDAT INTERCANTONAL

L'assistance « au lieu du domicile », préoccupation constante du Bureau, prend une acuité nouvelle à partir de 1914 en raison d'une part d'un accord entrant en vigueur entre certains cantons, et d'autre part de l'afflux de Confédérés à Genève. Le Concordat intercantonal est le fruit de réflexions et travaux menés par l'organisation des Institutions suisses d'assistance, dont faisait partie le BCB.

En 1874 la deuxième version de la Constitution fédérale prévoyait que les communes devaient pourvoir à l'assistance de leurs ressortissants indigents. Or durant les décennies qui suivirent, la mobilité des Suisses s'est fortement accrue, notamment en direction des centres urbains. En effet, dès la seconde moitié du 19ème siècle, Genève comme Zürich et Bâle, attire une population étrangère au canton toujours plus nombreuse, composée en majorité de Confédérés. Ces derniers s'établirent parfois durablement. Dès lors l'application du principe d'assistance par le lieu d'origine se complique : les communes sont très réticentes à soutenir économiquement leurs ressortissants établis ailleurs. De façon concomitante la pratique du rapatriement dans la commune d'origine, qui a longtemps été fortement encouragée par ce principe, devient de plus en plus inopérante. Le Bureau le mentionne d'ailleurs en 1906 : « dans nombre de cas, le rapatriement n'est pas possible pour des questions d'humanité ». Les Confédérés nés à Genève y ont en effet

23. Pour une histoire de ces Commissions, voir l'historique rédigé en 2003 par Gérard Bagnoud, archiviste du Pouvoir judiciaire : http ://ge.ch/justice/sites/default/files/justice/common/brochures/histoire/histo_commissions_ge_baux.pdf

construit leur vie et quand ils sont alémaniques ou tessinois ils ne parlent souvent plus la langue de leur lieu d'origine. L'idée d'un accord entre les cantons découle de ces paradoxes et se formalise au tournant du siècle autour d'un concordat : l'assistance serait attribuée par le lieu de domicile, sur un principe de réciprocité. Le gouvernement genevois s'opposera très longtemps à l'adhésion au Concordat : il craint de se voir contraint d'assister beaucoup de Confédérés attirés par les opportunités économiques du bout du lac, sans réelle contrepartie, ses propres ressortissants étant peu nombreux dans les autres cantons.

Le « sujet est complexe » lit-on en 1911, car il démontre la nécessité d'une « réforme du système d'assistance ». Le Bureau revendique une participation au débat du fait même qu'il est le principal acteur de l'aide apportée aux Confédérés : « comme […] le fardeau de l'assistance retombe en bonne partie sur les institutions privées, nous estimons avoir le droit d'étudier les améliorations à apporter à la situation actuelle. »

1867-1917 : UN DEMI-SIÈCLE D'EXISTENCE

Le 50ème anniversaire du Bureau Central de Bienfaisance se tient au milieu de cette période trouble de l'histoire de l'humanité. Il jouit d'une reconnaissance lui valant toujours le bénéfice de dons et legs, même si ceux-ci sont en diminution. Il reçoit en 1916 un capital important de Madame Gillet-Brez, bienfaitrice sans parenté directe, qui prévoit initialement la réalisation de trois objectifs en faveur de la population genevoise protestante : la création de deux institutions, l'une pour enfants incurables et l'autre pour des femmes ayant besoin d'un séjour de repos ; ainsi que la constitution d'un fonds permettant d'allouer des pensions mensuelles de 30 francs à des « vieillards » (de plus de 60 ans) sans revenus. Le capital s'avérera insuffisant pour fonder les établissements souhaités par la défunte, mais les fonds contribueront longtemps à soutenir les personnes âgées, la santé des enfants ainsi que les besoins de mères de famille et de jeunes filles.[24] Ce legs, comme tant d'autres, représente pour le Comité la preuve de la maturité de son association : « Notre Bureau n'est plus un jeune homme cherchant sa voie, il est devenu un homme dans la force de l'âge, capable d'endosser des responsabilités nouvelles et de s'ouvrir à de plus vastes horizons. »

À l'occasion du jubilé, le Bureau résume son insertion dans le tissu de la vie socio-économique genevoise en se déclarant être un organe d'information, un organe d'assistance et un organe de transmission de secours. Et d'ajouter, « en un mot qu'il remplace [...] les institutions d'assistance officielle qui font défaut dans le canton. »

LA FIN DE LA GUERRE

La Suisse sort de la guerre bien moins meurtrie que ses voisins, mais comme eux elle devra faire face aux nombreuses victimes de l'épidémie de grippe dite espagnole, qui sévit dès le mois de juin 1918. À cet égard le Bureau ne refuse « aucune aide aux ménages atteints par la maladie et privés, de ce fait, de leur gagne-pain journalier ». Mais la période est aussi celle de l'armistice, phase « si intéressante et si pleine d'imprévu de l'après-guerre ». La Commission centrale de secours est dissoute le 11 juin 1918. La vie du Bureau reprend son cours habituel, où les initiatives gardent leur place, à l'instar de l'organisation d'« une deuxième série de Cours d'instruction pour les personnes s'occupant d'assistance » ou encore la promotion de « bourses aux apprentis dont les familles ne peuvent faire les sacrifices nécessaires à l'instruction professionnelle ». Des initiatives qui se sont inscrites durablement, si l'on songe à la Haute école de Travail social et aux allocations d'études et d'apprentissage d'aujourd'hui.

Le Bureau Central de Bienfaisance affronte les grandes crises du 20ème siècle avec une devise : « Toujours en avant, toujours mieux ».

24. En 1926 le Comité se réjouit de pouvoir disposer de fonds privés : « une cause de joie sans cesse renouvelée. [...] Nous avons ici la preuve de ce que peut faire l'Assistance lorsqu'elle a à sa disposition les moyens matériels suffisants ».

Pionnier des bourses d'apprentissage
Deux périodes historiques distinctes, mais un souci renouvelé : permettre aux jeunes d'acquérir une formation.

1870 : l'aide est fournie sous forme de placements en apprentissage et de bourses.

2008 : le programme JEF Jeunes En Formation soutient des jeunes dont la formation professionnelle est mise en péril pour des raisons financières.

Oui,
grâce au JEF,
j'élargis mes
champs de
compétences !

Entre-deux guerres : une crise en continu

Emplois devenus rares, inflation, renchérissement : au lendemain de la Grande Guerre, les sollicitations se font plus nombreuses auprès du Bureau, car la crise a touché des ménages jusqu'alors autonomes (même si, parfois, ils l'étaient grâce au salaire des enfants). L'État lance le grand chantier des assurances sociales, la bienfaisance s'adapte aux nouveaux besoins, et le Bureau étend ses prestations : « un travail accompli dans une direction ouvre du même coup une voie nouvelle dans laquelle il faut savoir entrer ». Les initiatives du Bureau vont cohabiter avec les mandats officiels qu'il va recevoir tout au long de la période.

Le sort des personnes âgées devient une préoccupation centrale, car les deux décennies séparant les guerres mondiales sont marquées d'une telle crise économique qu'elle va faire disparaître bien des opportunités en termes de petits emplois. Or ceux-ci étaient une source importante de revenus pour cette population qui ne bénéficiait pas (encore) de retraites. Mais la crise touche également les forces vives du pays.

LE FLÉAU DU CHÔMAGE

La question du chômage touche toutes les catégories de la population active. La prise en charge des Confédérés et étrangers n'étant toujours pas du ressort du canton, c'est le Bureau qui leur vient en aide. Celle-ci s'exprime parfois encore par la politique, menée sur un plan national, du rapatriement : ces chômeurs « restés sur le pavé de la ville » sont perçus comme « un véritable danger pour la population ».

La crise économique s'intensifiant dès le mois de novembre 1920, le gouvernement genevois met en place une Commission centrale d'aide aux chômeurs, qui se réunit dans les locaux du BCB au début de 1921. Elle organise des ravitaillements (en soupe et pain) et fournit des combustibles, de même qu'elle fait usage du Chantier de travail de Pré-l'Évêque pour offrir des journées de travail rémunéré.

En 1924 la «vie économique est frappée d'anémie» et les interventions du Bureau s'effectuent «à tous les degrés de l'échelle sociale». L'hiver 1928-1929 ayant été extrêmement rigoureux il en appelle, avec succès, à la générosité de la population genevoise. Il soutient par ailleurs la création d'une assurance chômage dont le Grand Conseil débat à cette période: le Bureau se positionne favorablement vis-à-vis de cette mesure de prévoyance sociale, estimant qu'elle augmenterait «dans une notable proportion le sentiment de sécurité des ouvriers, sentiment si nécessaire à la dignité de la vie».

La dépression économique s'affirme en Suisse dès le début des années 1930. L'effondrement du crédit, «l'une des colonnes maîtresses sur laquelle les contemporains avaient cru pouvoir construire un monde merveilleux», en est l'expression. La loi sur l'assurance-chômage et les caisses cantonales qui l'accompagnent voient rapidement le jour, mais le nombre croissant de chômeurs à Genève (5'088 en 1933, 5'857 en 1934), le nombre incomplet d'assurés (4'276 sur 5'857 chômeurs en 1934) et la durée limitée des prestations (90 jours par an) impliquent des interventions complémentaires que le Bureau multiplie. Quand ses «clients» sont Confédérés[25] ses tâches consistent aussi à solliciter les cantons et communes d'origine en vue du remboursement (si possible total) de leurs avances. Nous avons cependant vu que ces communes, bien qu'elles y soient en principe contraintes par la Constitution fédérale de 1874, s'opposent régulièrement à toute intervention financière pour leurs ressortissants indigents vivant à Genève. Nous reviendrons sur cette tâche si importante du BCB dont découlera un mandat officiel.

Rappelons enfin que le chantier de travail du Pré-l'Évêque, dont le Bureau assume la gestion dès 1935, offre des possibilités d'emploi. Il le restructure d'ailleurs rapidement pour adapter la production aux besoins en mutation: «l'exploitation forestière» encore importante en 1936 devient moins pertinente deux ans plus tard, «par la suite de la modernisation des chauffages».

«Il a fallu donc chercher un autre moyen pour faire vivre le chantier et pour occuper les hommes, qui s'y adressent avec des bons de travail achetés par différentes œuvres de bienfaisance.»

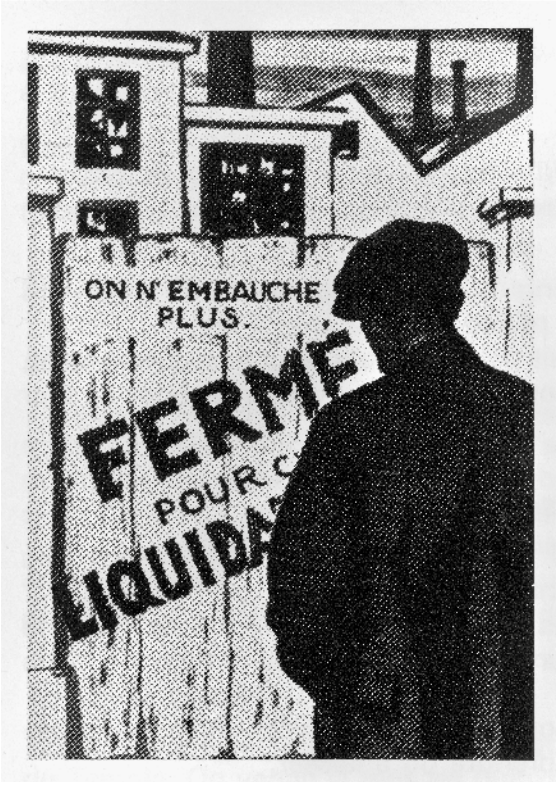

En 1930, le Bureau soutient la création de l'assurance chômage à Genève

25. Et ils sont nombreux à l'être: ils représentent 26.4% de la population genevoise en 1912, 35.9% en 1920, 42.5% en 1934.

Création de la Foire de Genève en 1921 pour sauver le Bureau Central de Bienfaisance

AU SECOURS DES COMPTES : LA FOIRE DE GENÈVE

Les années d'après-guerre ont instauré un déficit endémique dans les comptes du Bureau, nécessitant une initiative d'envergure : un grand bazar baptisé *la Foire de Genève* en référence « à la Genève du 15ème siècle aux foires célèbres, pourvoyeuses d'aisance, de richesse même ». Ce grand rassemblement visait ni plus ni moins à sauver le Bureau Central de Bienfaisance. À son inauguration le 27 octobre 1921[26] Guillaume Fatio, qui en fut l'administrateur, déclara : « le bazar ou la mort ! ». Il en fait une description colorée dans ses mémoires familiaux :

« Tenant compte de l'activité nationale aussi bien qu'internationale du Bureau [...] cantons et nations y avaient leurs comptoirs. Chacun des pays représentés avait choisi, dans les produits de son sol ou de son industrie, les produits les plus représentatifs. [...] Des tapis, des broderies, des travaux d'art domestique, des pâtisseries, des vins [...] ; les dentelles ou les victuailles ; les faïences japonaises, la verrerie hollandaise, la poterie serbe voisinaient avec les étoffes, les conserves, les flacons de liqueur. Du côté suisse [...] les cantons se suivaient, mais ne se ressemblaient pas. [...] Ce fut un grand succès [...] Le résultat financier dépassa toutes les espérances : plus de 42'000 visiteurs laissèrent une recette nette de près de trois cent mille francs, tous frais déduits, ce que n'avait jamais produit, auparavant, un bazar de charité. »[27]

Les recettes extraordinaires de 293'000 francs devaient servir à couvrir le déficit des années suivantes. En 1925 la réserve avait cependant fondu et ne pouvait plus être affectée qu'à deux exercices supplémentaires, car les dépenses ne montraient aucun fléchissement.

DÉPENSES EN AUGMENTATION ET REQUÊTES SUR LE DROIT DES PAUVRES

Une source non négligeable des dépenses nouvelles était constituée par la prise en charge des indigents confédérés. Une des tâches du Bureau consistait à obtenir un remboursement de la part des communes d'origine des bénéficiaires auxquels il octroyait un secours durable. Mais les participations communales ne couvraient jamais les sommes allouées, même si dès le début de la décennie 1920 celles-ci sont en augmentation. À titre d'exemple, en 1925 il engage 257'390 francs de dépenses pour les Confédérés, 165'007 francs pour les Genevois et

26. Le Journal de Genève du 28 octobre 1921 relate dans les détails cette cérémonie, encadrée par le président de la Foire Guillaume Fatio et par le président du BCB Eugène Empeyta : de nombreuses personnalités y assistent, parmi lesquelles des membres des autorités fédérales, cantonales et municipales, de même que des « représentants des puissances étrangères ainsi que les chefs des corps constitués et des Églises, les présidents des sociétés de bienfaisance ».
—
27. Les mémoires de Guillaume Fatio ont été gracieusement mis à ma disposition par Olivier et Nicole Fatio.

118'678 francs pour les étrangers. Les remboursements, toutes catégories confondues, laissent 126'940 francs à sa charge, somme qui n'est que partiellement couverte par d'autres entrées (cotisations, mais en baisse ; legs et dons d'hoirie ; dons généraux ; secours communaux ; fondation pour la Vieillesse ; etc.)

« Arrivé peu à peu à faire figure d'office de secours pour les habitants non genevois », le BCB fait valoir la nécessité d'une aide publique régulière. Il estime devoir bénéficier de la révision à l'étude de la loi sur le Droit des Pauvres qui, jusqu'alors, ne servait qu'à l'Hospice général. Pourtant devenu un rouage essentiel de la prise en charge des Confédérés et étrangers, le Bureau annonce en 1926 que, sans nouvelles ressources, il sera contraint de se « confiner dans le rôle d'intermédiaire entre les communes et les indigents, leurs ressortissants domiciliés à Genève ». Il estime nécessaire de transformer des pratiques désuètes : « trop souvent encore les communes répondent à nos sollicitations par l'offre d'un rapatriement qu'elles savent ne pouvoir être acceptée pour toutes sortes de raisons, mais qui met à l'aise la conscience des conseillers municipaux ». L'idée de bénéficier d'une partie de la taxe sur le Droit des pauvres tient pour le Comité à « faire contribuer le plaisir au soulagement de la misère ». Le projet de révision prévoit l'augmentation de la taxe (passant de 10 à 15%) pour couvrir les frais de l'Hospice. Le Comité revendique une part de ces ressources nouvelles auprès de la commission chargée d'analyser le projet de loi : celle-ci n'entre pas en matière en raison de la structure privée du Bureau. Cependant, ne s'avouant pas vaincu, il lance un référendum suite à l'adoption de la loi, qui l'emporte par un *oui* massif (7'836 contre 3'678) lors des votations populaires des 24 et 25 septembre 1927.[28] La mobilisation des sociétaires et des journaux politiques aura su convaincre la population ! Il faudra toutefois attendre 1929 pour matérialiser le vote par une convention : les conditions émises par le Conseil d'État auprès du Comité du Bureau, à savoir une représentation par cinq membres sur les quinze qu'il compte, sont considérées comme « inacceptables », craignant que « des sociétaires ne vissent dans cette concession le commencement d'une étatisation dont ils ne peuvent souffrir l'idée ». Les négociations débouchent finalement sur une représentation de l'État portée à trois membres, ce qui octroie à ce dernier un droit de regard, tant sur le fonctionnement que sur la comptabilité de l'institution, et permet à celle-ci d'obtenir un financement annuel de 50'000 francs.

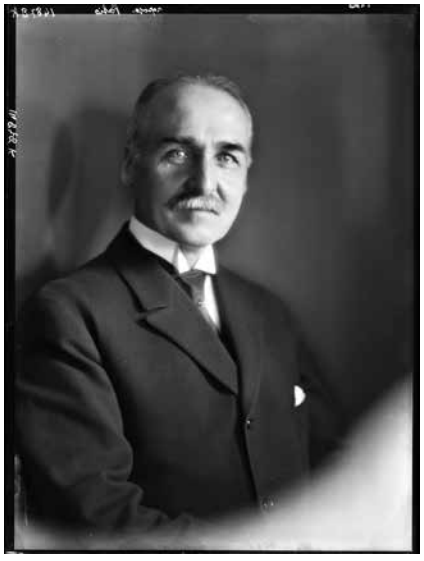

Guillaume Fatio, président du BCB, à plusieurs reprises entre 1905 et 1932

28. Le Journal de Genève du 26 septembre 1927 évoque le scrutin ainsi que la faible participation des électeurs (11'000 sur un peu moins de 40'000).

L'ASSISTANCE PRIVÉE AUX CÔTÉS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE : QUELLE COLLABORATION ?

Acteur de l'assistance, le Bureau estime légitime de percevoir une aide de l'État, mais affirme la nécessaire coexistence d'organismes privés aux côtés des mesures de sécurité sociale qui se mettent peu à peu en place.

L'alliance entre prévoyance sociale et bureaux d'assistance, publics et privés, lui semble incontournable, en raison des « causes économiques, morales, physiques, de la misère qui sont trop nombreuses et trop complexes ». Si la première offre une certaine sécurité, celle-ci ne concerne encore qu'une frange restreinte de la population remplissant les conditions d'une affiliation.

Le déploiement de la sécurité sociale n'en est qu'à ses débuts. D'ailleurs, et à titre d'exemple, c'est en 1930 que le Bureau assure son personnel contre l'invalidité, la vieillesse et pour les survivants.

Dès le début des années 1930, le débat des spécialistes se centre sur la question du Droit à l'Assistance, thématique encore à l'ordre du jour en 1979.[29] Le Bureau s'inscrit dans une dynamique de « progrès » qui serait à trouver « dans une meilleure organisation de l'assistance publique et privée [...], dans le développement plus complet de la prévoyance sociale et de l'éducation pour tous ». Il préconise « le service social des cas individuels, seul moyen [...] pour combattre la Misère », approche qui est aujourd'hui encore au centre de l'assistance sociale.

UN BUREAU AU SERVICE DE LA POPULATION ET DE L'ÉTAT

Peu avant l'avènement de la Seconde Guerre mondiale, les collaborations s'intensifient entre le BCB et l'État de Genève. La longue période de crise a favorisé la mise en place de structures officielles d'aides, dont le déploiement est régulièrement délégué au Bureau. Ainsi en est-il « de la distribution de l'Assistance-Chômage ; de l'Aide fédérale aux vieillards, veuves et orphelins ; de l'organisation [en collaboration avec l'Hospice général] du Service central de renseignements » officiel.[30] Le Bureau est toutefois embarrassé par l'idée que l'on se fait dans la cité : la population et les services d'aide l'assimilent à un organe officiel en dépit de son caractère entièrement privé.

29. Jean-Pierre Freymond, sous-directeur du Bureau entre 1973 et 1980, soulignera ce sujet épineux dans un article paru dans *La Suisse* du 19 avril 1979, le canton de Genève n'ayant alors pas encore inscrit ce droit dans une loi.
—
30. Le Département cantonal de l'Assistance et de l'Hygiène ayant créé un « Service de contrôle de l'entraide sociale » en 1935, cela fait du service de renseignement du BCB (depuis 1905) un doublon.

La contribution étatique annuelle de 50'000 francs versée depuis 1929, issue du Droit des Pauvres, ne suffit largement plus : « la base financière n'est plus assez large ni assez solide pour l'édifice ». La statistique de 1937 illustre toute cette période et dévoile l'ampleur des tâches : 35'724 personnes reçues, soit une moyenne de 120 par jour ; 47'296 lettres échangées ; 8'505 appels téléphoniques. Douze collaborateurs (direction comprise) et deux enquêteurs répondent à ces tâches.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Bureau Central de Bienfaisance est réellement un acteur de l'assistance à Genève. Après l'échec de la votation fédérale sur l'Assurance-vieillesse, c'est le Bureau qui va administrer et distribuer la subvention fédérale de 257'000 francs accordée au canton de Genève en mars 1934.

En août 1937 il est chargé par le Conseil d'État d'assumer la nouvelle Aide fédérale aux vieillards, veuves et orphelins confédérés. Le Bureau fournit également des avances aux ressortissants français selon une convention franco-suisse de 1935, mais qui n'est toujours pas appliquée par la France en 1937 alors que les dépenses s'élèvent déjà à 92'365 francs (la Confédération remboursera une partie de ces avances début 1938 pour que sa trésorerie ne souffre pas trop). Autre prestation publique, le Service des allocations de secours aux chômeurs confédérés et étrangers, créé le 21 avril 1937, est intégré au Bureau sur la demande du Conseil d'État.

À la fin des années 1930, dans un arrêt du 8 avril 1938, le Tribunal Fédéral estime que les prestations d'assistance versées par le BCB doivent être considérées comme officielles.

Le diagnostic socio-économique établi par le BCB assigne à la prévoyance sociale et son programme d'assurances sociales, la prévention de la misère, et confère aux bureaux d'assistance publics et privés la nécessité de répondre à la pauvreté là où la première ne saurait agir, ou que trop partiellement. En cette veille de nouveau conflit mondial, précédé de deux décennies au contexte économique difficile, le Bureau ne voit de « véritable progrès que dans la prévoyance et l'entraide, basées sur l'éducation sociale de tous ».

Nous attirons l'attention de nos amis sur l'importance de notre déficit qui atteint cette année le chiffre de
65.393.- francs
Tous les dons seront les bienvenus.
BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE
Compte de chèques I. 113
71me RAPPORT ANNUEL 1937
IMPRIMERIE ATAR, rue de la Dôle, 11, GENÈVE

Dans les années 1930, la contribution étatique annuelle ne suffit plus. « La base financière n'est plus assez large ni assez solide pour l'édifice »

Mobilisations : 1939-1945

Alexandre Aubert, président du Bureau en 1916, puis directeur de 1929 à 1958

L'entrée en guerre successive des nations européennes dès septembre 1939 n'aura sans doute pas engendré l'effet de surprise de l'été 1914. Le BCB avait d'ailleurs déjà suscité la formation d'une commission spéciale chargée d'envisager les mesures d'assistance adéquates dès l'été. Cette structure prend forme le 2 septembre dans ses locaux et reprend le nom qu'elle portait durant la Première Guerre mondiale : *Commission centrale de secours pendant la guerre*.

La catastrophe socio-économique qui sévit rapidement est comparée à la fin de l'année 1914. La guerre avait alors signé un arrêt brusque d'une économie libérale perçue rétrospectivement comme florissante : « les frontières entre nations du monde civilisé n'existaient, pour ainsi dire, plus que sur la carte », alors qu'à la fin 1939, la guerre s'inscrit dans un monde vivant « dans l'anxiété depuis des années ».

ACTIVITÉS EN TEMPS DE GUERRE

Différentes mesures se mettent en place, aux trois niveaux de la démocratie.[31] L'objectif national était de ne pas faire du mobilisé et de sa famille des assistés. De nouvelles prestations visent ainsi à compléter les subsides militaires insuffisants : la création en 1940 du Régime des allocations et ses caisses de compensation a été considérée par le Bureau comme la « réussite d'un magnifique effort social ». Ce système sera d'ailleurs repris lors de l'introduction de l'AVS en 1948. Des mesures de soutien se concrétisent aussi avec la création des Œuvres sociales de l'Armée. Sur le plan cantonal, le Conseil d'État genevois suscite la création de *commissions communales de conciliation pour les loyers des mobilisés* : la Ville de Genève organise à cet effet un service spécial considéré par le Bureau comme très efficace. Ce dernier y participe d'ailleurs activement, comme dans d'autres commissions communales, et il relate régulièrement les sacrifices faits par tous les protagonistes (propriétaires inclus) pour concilier les conflits afin d'éviter des expulsions.

Le Bureau s'active également dans la Commission centrale de secours citée plus haut, son directeur Alexandre Aubert[32] étant membre du comité exécutif. Un appel au public est rapidement « affiché en ville et à la campagne et envoyé à toute la population » : la somme coquette

31. Au niveau fédéral, cantonal et communal.

32. Alexandre Aubert (1886-1958) est entré au comité du BCB en 1914, il en a été le président en 1916, puis a assumé la direction du Bureau dès 1929 et jusqu'à son décès le 26 juin 1958, quelques semaines après celui de Guillaume Fatio. La notice nécrologique du Journal de Genève (27 juin 1958) mentionne ses études de théologie et le pastorat avant d'avoir consacré sa vie « aux problèmes de l'assistance », qui l'ont amené à étendre son action auprès d'institutions liées de près ou de loin au BCB : « Pro Juventute, l'Office privé des apprentissages, le Secours suisse d'hiver, les groupements genevois et romand d'assistance, la Coopérative d'habitation, l'Office social protestant, le Messager social, la Loterie romande, la Société genevoise des Bains de mer, etc. »

de 290'977 francs est réunie à la fin de l'année 1940, montant auquel s'ajoute une contribution de 143'689 francs de la Loterie romande. Les sommes sont réparties entre l'Hospice général, le BCB (pour 210'000 francs) et les Œuvres sociales de l'Armée.

Ainsi donc le Bureau est fortement présent dans l'aide apportée aux familles des mobilisés. Mais cette action s'accomplit en sus d'autres tâches, telles que :

- le soutien aux Suisses rapatriés (en collaboration avec la Division fédérale de Police) ;

- l'Aide à la vieillesse (votée par le Grand Conseil en octobre 1939) qui englobe dorénavant l'Aide fédérale aux vieillards : le Bureau constitue les dossiers et lorsque ceux-ci ont été examinés par la commission administrative de l'Aide, il distribue les secours ; puis il effectue le travail de correspondance pour solliciter la participation, en principe obligatoire et à hauteur de 70%, des communes d'origine ;

- l'Aide fédérale aux veuves et aux orphelins, dont il distribue les secours sous l'autorité du département genevois du Travail, de l'Hygiène et de l'Assistance publique ;

- des mesures en nature (fourniture de denrées à prix réduit, par exemple) ou en espèces, visant à limiter la paupérisation.

Ces exemples nous permettent de mesurer l'ampleur des tâches qui lui sont dévolues, exercées sur la requête des autorités, et bien sûr menées parallèlement à ses activités courantes.

UN SECOND JUBILÉ PENDANT LA GUERRE

En 1942 le BCB fête son 75ème anniversaire. Dans un contexte où « l'assistance publique […] s'est considérablement développée », la question est posée de savoir pourquoi l'extension des prestations tant publiques que privées conjuguée aux assurances sociales n'a pas éradiqué la misère. Alexandre Aubert, le directeur depuis 1929, l'explique par la dynamique sociétale : « notre civilisation moderne, sous de brillantes apparences, souffre d'une carence profonde, au point de vue spirituel, moral et social ».

L'anniversaire est l'occasion de mettre l'accent sur la spécificité d'un Bureau « devenu l'organe d'assistance aux Confédérés ». La proportion de ces derniers dans la population genevoise est d'ailleurs mise en exergue : alors qu'en 1867 ils sont 15'000 pour 22'000 Genevois et 30'000 étrangers, en 1941 les Confédérés, au nombre de 68'312, deviennent majoritaires au regard des 52'426 Genevois et 24'935 étrangers. Le directeur souligne également l'esprit d'initiative qui anime le BCB depuis sa fondation : structures nouvelles, coordination d'œuvres existantes, centre de renseignements et d'informations s'ajoutent aux suivis individuels. Il se situe au front lors des crises majeures et suscite la création de commissions spéciales durant les deux guerres mondiales, ainsi qu'à l'occasion de la crise qui sévit durement dès 1921. Il s'engage également pour lutter en amont contre l'appauvrissement, comme avec cet appel au Patronat de la part de la Conférence des Institutions suisses d'assistance dont il est membre et qu'il relaie en 1941 : « pour [qu'il] vienne en aide, dans la mesure du possible, en accordant aux salariés des allocations pour le renchérissement de la vie ».

UN MANDAT ENTRE L'ÉTAT DE GENÈVE ET LE BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE

En 1942 le Bureau annonce un déficit de 64'644.45 francs et avertit que « le fonds de réserve est épuisé ». Ceci malgré une collaboration étroite avec les autorités vaudoises, qui s'ajoute à celle existant depuis longtemps avec les Bernois (depuis 1911), car les dépenses d'assistance pour les Confédérés restent pour beaucoup non couvertes.[33] Dès lors une meilleure reconnaissance des autorités genevoises s'impose afin d'assurer la survie du Bureau. Les 50'000 francs annuels issus de la convention de 1929 (liée au Droit des Pauvres) ne suffisent largement plus. Toutefois le comité n'envisage pas une « étatisation complète ».

À cette même époque, le fonctionnement du BCB est estimé suranné par l'Office fédéral des assurances sociales qui, de ce fait, transfère l'Aide fédérale aux vieillards, veuves et orphelins dans une nouvelle structure étatique (l'Office central de secours). Le Conseil d'État genevois, soucieux de préserver l'institution genevoise qui a fait ses preuves, propose d'expertiser le Bureau afin d'en pérenniser l'existence. La Société de Contrôle fiduciaire mandatée à cet effet établit dans son rapport du 25 août 1942 qu'il « serait nécessaire que l'institution soit reconnue expressément par l'État comme étant chargée de l'assistance officielle aux Confédérés habitant le canton de Genève ». Dans le sillage de ces

33. Ces dépenses représentent quelque 70% des dépenses cantonales totales en termes d'assistance.

conclusions, le Comité soumettra des propositions au Conseil d'État fin janvier 1943. Un an plus tard, le 29 janvier 1944, le Grand Conseil vote un arrêté législatif attribuant l'assistance officielle aux Confédérés à Genève au BCB qui, dès lors pourra « exercer l'action alimentaire au sens de l'article 329 du Code Civil Suisse ». Ses statuts sont modifiés puisqu'un mandat unit désormais le Bureau à l'État de Genève, auparavant liés par une convention.

La nécessité de renflouer les caisses se faisant pressante, une nouvelle action d'ampleur voit le jour en 1944 : *les Journées de la Solidarité*. Choisissant un autre modèle que *la Foire de Genève* de 1921, son comité mené par le président du Bureau Eugène Gaulis (il remplace Guillaume Fatio qui, endeuillé, ne peut s'occuper de la manifestation), opte pour plusieurs manifestations : un récital du pianiste Dinu Lipatti et la mise en scène à grands frais de *La Nuit des Rois* de Shakespeare au Grand Théâtre, un bal dans les salons Empire du Palais Eynard et un *Marché rustique* à la Promenade des Bastions. Si les recettes sont moins probantes qu'en 1921, les 33'478 francs récoltés en temps de guerre sont considérés comme « une preuve tangible du rôle du BCB dans le travail social accompli à Genève ».

LA GUERRE SE TERMINE

Cette période si difficile pour l'humanité aura épargné le petit État que forme la Suisse, ce que souligne le Bureau en 1942. Le pays est perçu comme étant très avantagé à cet égard, et en référence au plan du britannique William Beveridge, qui pose les fondements de l'État-providence d'après-guerre, il estime que la Suisse bénéfice d'avances notoires « sur le terrain social », tout en manquant de plan d'ensemble. Dans cette perspective, il soutient la création « d'une véritable communauté populaire fondée sur la justice ». Les souffrances du monde d'alors impriment une espérance pour un futur meilleur :

« L'instabilité de la vie et la lutte de chaque jour pour vaincre, à laquelle tout doit être subordonné, ont créé, chez les peuples victimes de la guerre, une attitude de disponibilité vis-à-vis de l'avenir. Cette attitude intérieure, nous devrions essayer de l'acquérir aussi, si difficile que cela soit pour un pays en paix, afin d'être prêts à participer à la vie nouvelle qui s'élabore aujourd'hui et dont le but est de rompre avec les erreurs d'une civilisation qui, à deux reprises en 20 ans, a failli s'effondrer dans un carnage universel. »

Mon mari est mort au front et j'ai besoin d'un petit coup de main !

Pionnier du secours en temps de guerre
Le Bureau suscite la création d'une commission extraordinaire de secours pour distribuer les vivres, peu après le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Cette initiative permet de gérer au mieux la crise sociale qui surgit rapidement. Un modèle qui sera repris durant la Seconde Guerre mondiale.

Partie III

Le temps du mandat 1945-1980

« La lutte contre la pauvreté, ce premier devoir de toute société civilisée. » 1950

Le rapport de 1945 revient sur les six années de guerre, qui « ont accumulé sur l'humanité des ruines, des misères et des souffrances indescriptibles ». En Europe l'heure est à la reconstruction. Le Bureau relate un malaise régnant dans une Suisse épargnée, qui devra néanmoins travailler pour réaliser « une plus grande justice sociale et une solidarité agissante ».

L'immédiat après-guerre

Si en 1945 l'augmentation du prix de la vie était pointée du doigt, une haute conjoncture allait modifier le paysage économique de la Suisse dès l'année suivante : la main-d'œuvre devient rare, les hôtels affichent complet et « les automobiles fourmillent dans les rues ». Dès lors les salaires s'ajustent au coût de la vie, et l'épargne tout comme les versements des particuliers auprès des compagnies d'assurances sont en hausse. La vie reste toutefois chère, ce qui déséquilibre fréquemment les budgets des ménages modestes.

La pénurie de logements, à Genève comme dans le reste du pays, contribue grandement à cet appauvrissement. À cet égard, les initiatives de la coopérative d'habitation ainsi que de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées, dans lesquelles le Bureau se trouve fortement impliqué, tentent de combler une partie du manque.[34]

Mais dix ans après la fin de la guerre, le problème du logement des familles modestes reste aigu, ce qui incite d'ailleurs les autorités à encourager financièrement la construction d'immeubles à loyers modérés. Malgré cela, et du fait de l'augmentation continue de la population (240'303 habitants en 1958 alors qu'elle était de moins de 150'000 en 1941), la pression qui s'exerce sur le logement se poursuit.

La résidence Pré-du-Couvent construite par la Fondation pour personnes âgées et isolées dans laquelle le Bureau est fortement impliqué

34. La Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG) existe depuis 1919. La FLPAI a été fondée en 1930

La Conférence des départements cantonaux d'assistance décide en 1946 « d'établir pour la Suisse une statistique sur les causes d'indigence, basée sur des données uniformes ». Concrétisées dès 1948, les données que fournira cette nouvelle statistique intéresseront vivement les protagonistes du Bureau, même si ceux-ci en relativisent les premiers résultats au vu de critères encore difficiles à uniformiser pour l'ensemble du territoire helvétique. Les chiffres montrent néanmoins, et sans grande surprise, que le premier facteur de pauvreté reste lié à la vieillesse. Rappelons que la toute fraîche AVS (1948) ne couvre pas encore toute la population âgée. Les maladies et leurs conséquences socio-économiques représentent quant à elles le deuxième facteur de pauvreté.

Les Trente Glorieuses

Le chômage n'est plus la problématique prépondérante durant les trois décennies qui suivent la fin de la guerre. En effet l'époque, qualifiée par les historiens de *Trente Glorieuses*,[35] est caractérisée par un plein emploi inédit dans l'histoire des sociétés industrielles. Ceci dit la situation des chômeurs, même peu nombreux (le taux articulé par le BCB pour l'année 1958 est de 0.7%), n'en est pas moins difficile : nombre d'entre eux ne sont pas au bénéfice de l'assurance chômage (la Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire n'entre en vigueur qu'en 1983).

La source des problèmes financiers des ménages est analysée par le Bureau à l'aune de loyers parfois prohibitifs, des frais médicaux et d'hospitalisation qui ne sont pas systématiquement couverts ainsi que des achats à crédit qui se diffusent. Il observe en 1962 qu'une meilleure conjoncture économique ne supprime pas, à elle seule, la misère ».

Le contexte socio-économique est celui d'une mutation indéniable, engendrant des transformations de la consommation, favorisant une forte urbanisation et incitant les autorités à augmenter leurs prestations à l'égard de la population. Le Bureau souligne d'ailleurs en 1971 cet « essor des mesures […] de sécurité sociale », qui s'inscrit dans d'importantes mutations sociétales. Celles-ci se caractérisent notamment par une diminution notoire du soutien intrafamilial.

35. Le terme est issu d'un ouvrage de l'économiste français Jean Fourastié sorti en 1979.

L'embellie économique qui a débuté à la fin des années 1940 se termine trois décennies plus tard avec les conséquences du premier choc pétrolier de 1973. La situation se crispe à Genève dès la fin du mois d'octobre 1974 et présente une « dégradation inexorable » dès l'année suivante. Le caractère soudain de la crise a surpris l'ensemble des acteurs de l'époque. Daniel-François Ruchon, directeur du Bureau depuis 1965, observe que ce sont surtout « les éléments les plus faibles de la société, les moins mobiles, les moins favorisés qui en font les frais ». Les années 1970 s'achèvent sur une note désenchantée tant au plan économique que social. C'est dans cette phase que le Bureau se verra contraint de changer radicalement de route.

Trois ans après son 100ème anniversaire, qui ne fait guère l'objet de célébrations, le comité du BCB décide de changer de nom. Délaissant le terme de *Bienfaisance* au profit de celui d'*Aide sociale*, il justifie cette modification en raison de l'appartenance du premier, tombé en désuétude, à une époque lointaine et paternaliste. Dévaluée, la bienfaisance s'efface en 1970 et laisse sa place à l'aide sociale, qui correspond mieux à la spécificité d'un bureau assumant un mandat officiel d'assistance et distribuant des subsides. Le directeur estime d'ailleurs que la nouvelle dénomination de *Bureau Central d'Aide Sociale*[36] « qualifie exactement l'activité du Bureau ». Il est intéressant de souligner le fait qu'un siècle plus tôt le Bureau troquait le terme d'*Assistance* pour celui de *Bienfaisance* et que d'une certaine façon, l'*Aide sociale* sert de trait d'union entre les deux.

36. BCAS dans le texte

J'ai besoin d'un logement plus grand ...
Je vois ...
Une demi-pièce en plus devrait suffire ...
COMMIS-
SION
DES
LOYERS
BCB

Pionnier des « Baux et Loyers »
La Guerre de 1914 engendre rapidement une crise économique. Pour faire face à la hausse des loyers impayés et des risques d'expulsion, le Bureau contribue à la constitution d'un office de conciliation entre propriétaires et locataires : la Commission des Loyers.

Les pionniers de l'assistance

Le BCAS a traversé les époques qui ont vu l'éclosion des États-providence en Europe occidentale, de sa gestation à la maturité qu'il présente déjà à la fin des années 1970. La notion d'assistance s'inscrit pleinement dans cette construction sociale : son importance est amplifiée durant les phases qui précèdent la mise en place des assurances sociales, puisqu'il reste alors le seul recours face au dénuement. Comme la Constitution fédérale de 1874 prévoyait que l'assistance devait être prodiguée par les communes d'origine, le Bureau a dû s'organiser précocement afin de pourvoir au remboursement des sommes avancées aux Confédérés dans le besoin. Cette gestion l'a désigné comme un expert en la matière, raison pour laquelle l'État requiert son concours lors des crises qui ont secoué le 20ème siècle. Les rapports annuels laissent des traces de cette expertise, et démontrent comment ses protagonistes ont participé à l'élaboration de l'action sociale. Celle-ci ne s'est jamais résumée à l'octroi de prestations financières : le souci constant d'une meilleure intégration sociale et professionnelle de ses usagers (qui, au 19ème siècle, prend l'attribut de *relèvement*) engendre des questionnements sans cesse renouvelés sur la façon d'accompagner cette population indigente. Les commentaires des rapports édités durant la période du mandat attestent d'un professionnalisme qui a fait de la charité d'antan un champ d'activité à part entière.

Dès l'arrêté législatif de janvier 1944 faisant du BCB un organe officiel d'assistance, de nouveaux droits et devoirs surgissent : subventions plus facilement négociables et exonération des droits de succession sur les legs qui lui sont destinés pour les premiers ; la récupération des sommes allouées aux assistés lorsque ceux-ci reviennent à meilleure fortune et application de barèmes pour les seconds. Les réflexions éthiques cohabitent avec l'action quotidienne. Voyons quelques-uns de ces questionnements, qui ont modelé l'action sociale du Bureau, mais aussi le champ social de cette époque.

ASSISTANCE VERSUS PRÉVOYANCE SOCIALE

Poursuivant les réflexions entamées dans l'entre-deux guerres, la distinction entre prévoyance et assistance se précise dans les rapports : si la première s'étoffe et s'adresse à une frange toujours plus importante de la population, elle ne peut toutefois tenir compte des cas particuliers,

qui relèveront de l'assistance. Celle-ci s'est distinguée toujours plus de la première, car elle intervient, aujourd'hui encore, en dernier recours. Il est intéressant de souligner le fait que, selon les règles de l'assistance, les économies de l'individu ou du ménage devaient être épuisées pour que le recours à une aide financière puisse être recevable. Or le Bureau y voyait une erreur d'appréciation, car cela revenait à attendre un déclin parfois trop avancé pour encourager une indépendance du requérant. L'approche est aujourd'hui celle d'une plus grande tolérance par rapport à un éventuel avoir en banque, toutefois bien codifiée (maximas admissibles). Les analyses faites par le service d'assistance du BCAS étaient donc pertinentes et en phase avec les enjeux du développement de ce type d'activité.

AUTRE REGARD SUR LA PAUVRETÉ

Dès le retour à une économie de paix, de nouveaux besoins sont induits par une élévation générale du niveau de vie. La satisfaction de certains d'entre eux est considérée par le Bureau comme absolument légitime. À la fin des années 1960, il invite d'ailleurs à « envisager les besoins non plus sous l'angle de ce qui est strictement nécessaire à la vie, mais dans l'optique de ce qu'il lui faut absolument pour vivre selon ses possibilités ». Une posture qui se situe dans la lignée des théories de l'économiste Amartya Sen.[37] C'est bien l'approche de la pauvreté qui se transforme : « d'un problème de majorité qu'elle était, elle s'est transformée, au gré des ans, en problème de minorité » (1964). Elle se mesure dorénavant à l'aune de la non-satisfaction de besoins partagés par la majorité. Le terme « pauvreté » est d'ailleurs assorti de celui de « marginalité » dès les années 1970. Et à la fin de celles-ci, dans un contexte marqué par la première grande crise économique d'après-guerre, la gestion des situations d'assistance se double d'une adaptation régulière aux mutations sociétales majeures. Les prestataires de l'assistance doivent par exemple redéfinir constamment le minimum vital.

37. Cet économiste, qui a reçu le prix Nobel d'économie en 1998, a développé un concept traduit de l'anglais par le terme de *capabilités*.

S'ADAPTER AUX MUTATIONS

Le BCAS s'est adapté continuellement aux mutations socio-économiques qui marquent le temps de son mandat officiel. Il réorganise son bureau en 1965, sous les auspices de son nouveau directeur Daniel-François Ruchon. Ce dernier crée un service social à part entière, dont la mission est d'exercer une action psycho-sociale auprès de certaines des personnes assistées. Le travail social, effectué depuis des décennies, se structure peu à peu autour de conceptions nouvelles, issues de la professionnalisation croissante de l'aide apportée aux personnes dans le besoin. La Conférence internationale du Service social qui s'est tenue à Paris en juillet 1950 a mieux défini les objectifs et modalités du travail social, qui s'ancre dans le développement de la sécurité sociale. C'est l'ère du « service social des cas individuels » qui invite à « partir […] à la découverte de l'élément humain », qui incite les citoyens à un plus grand engagement social, qui développe une expertise en matière de prévoyance sociale, et qui met le bénéficiaire au centre.

« Respect de la personne humaine et développement du sens communautaire, telles sont donc les bases fondamentales du Service social ».

NOUVELLE PRESTATION : LES RÉFUGIÉS

Un arrêté du Conseil d'État de janvier 1950 attribue au BCAS la tâche supplémentaire de secourir les étrangers au bénéfice de « l'asile durable » tombés dans l'indigence. Durant la décennie qui suivit, ils ne représentèrent que quelques dossiers annuels. Par contre dès 1973, suite au mandat officiel faisant du Bureau le service pour les candidats au statut de réfugié, l'augmentation des dossiers prend une pente ascendante. Dès lors le seul assistant social affecté à cette tâche doit être secondé par un nouveau collaborateur : ensemble ils traitent 126 dossiers en 1978, puis 230 en 1979. Le service pour les requérants d'asile était né. Il sera transféré à l'Hospice général fin 1980, avec l'ensemble du service d'assistance, comme nous le verrons plus loin.

UNE NOUVELLE FORME DE PAUVRETÉ SOCIALE

À la fin de la période qui nous occupe, une autre marginalité voit le jour : les jeunes aux prises avec la toxicomanie. Leur prise en charge pose problème au BCAS. Car la dynamique de collaboration est extrêmement difficile à mettre en place avec cette population. Les quarante années qui nous séparent de cette époque ont démontré qu'une prise en charge spécialisée, si possible conjuguée avec une thérapeutique adaptée, est indispensable pour obtenir des résultats, d'où l'émergence d'un certain nombre d'organismes spécifiques. Le Bureau observe la problématique en 1978 et estime que l'endettement grave des jeunes foyers et le nombre croissant de jeunes sans emploi ou sans projet de formation contribuent au phénomène. L'on sait aujourd'hui que d'autres facteurs fragilisent la jeunesse vis-à-vis des substances illicites, mais l'analyse qu'en fait le Bureau dénote son rôle d'acteur pleinement concerné par les thématiques sociales de son temps.

Le double mandat

Durant toute la période que durera l'étroite collaboration entre l'État de Genève et le Bureau Central d'Aide Sociale, celui-ci n'aura de cesse de valoriser cette spécificité d'être un organisme privé pourvu d'un mandat officiel, perçu par ses protagonistes comme particulièrement féconde. Ceux-ci considèrent en effet être mieux équipés que l'assistance publique pour assumer les « cas difficiles », étant à même de compléter les prestations qui, parfois, se révèlent insuffisantes.

Ils estiment également pouvoir agir préventivement là où le service public, avec ses normes et barèmes, n'intervient souvent qu'après une forte péjoration de la situation. En 1954 le Bureau se perçoit comme un « pont entre deux manifestations de la solidarité humaine ». Ni complètement public, mieux doté que le privé, « il peut intervenir [...] au-delà des limites de l'assistance publique ».

C'est un rêve ?
Non, c'est une coopérative d'habitation.
Home Sweet Home

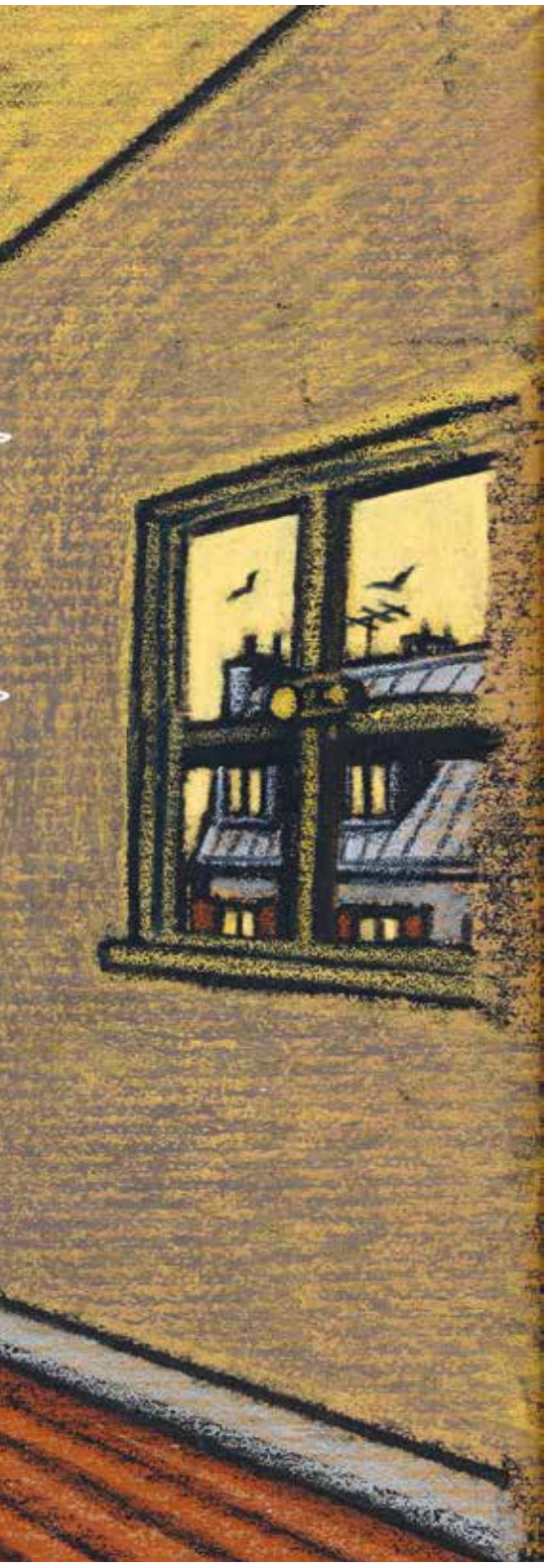

Pionnier du logement social
Le Bureau a été fortement impliqué dans les initiatives visant à construire des logements modernes et accessibles aux plus démunis. Deux structures ont relevé ce défi à Genève : la Société Coopérative d'Habitation (SCHG, qui existe depuis 1919) et la Fondation des logements pour personnes âgées (FLPAI, depuis 1930).

L'ADHÉSION DE GENÈVE AU CONCORDAT INTERCANTONAL CONFORTE L'ASSISTANCE AUX CONFÉDÉRÉS

C'est en 1965 que Genève adhère finalement au Concordat qui avait fédéré plusieurs cantons au moment de la Première Guerre mondiale, précédant de peu les deux autres cantons manquant à l'appel, Thurgovie et Zoug. Au 1er janvier 1967, l'accord s'applique sur l'ensemble du territoire helvétique. Pour Genève il aura des conséquences financières indubitables : l'assistance « au lieu de domicile » se concrétise, ce qui revient à dire que le Bureau se voit rempli du rôle assigné initialement aux communes d'origine. Jusque-là intermédiaire entre celles-ci et « leurs » indigents établis dans le canton, son action revêt désormais un caractère impératif. La responsabilité financière des communes d'origine n'en disparaît pas pour autant, mais elle ne devient que partielle, et surtout elle s'exerce entre autorités cantonales. Le directeur, Daniel-François Ruchon, y voit un « acte de solidarité confédérale dans le domaine de l'aide aux personnes dans le besoin ».

RENÉGOCIER LA CONTRIBUTION PUBLIQUE POUR FAIRE FACE À LA PROGRESSION DES BESOINS

Depuis 1956 la participation annuelle du canton au fonctionnement du BCAS s'élevait à 200'000 francs. Cette somme, issue du Droit des Pauvres comme nous l'avons vu précédemment, servait à couvrir les frais liés au mandat d'assistance datant de 1944. Or les frais généraux ont rapidement augmenté : il faut engager du personnel, agrandir les locaux, assurer les prestations d'assistance. L'exercice de 1958 se solde donc par un déficit de 35'928 francs qui nécessite une ponction croissante sur les ressources propres. Celles-ci sont certes en augmentation : hausse des sociétaires (3'066 membres lors du 100ème anniversaire), soutiens privés comme celui de la fondation Hans Wilsdorf, soutiens annuels de la Loterie romande, etc. Mais cela ne suffit plus à couvrir l'ensemble des frais. Dès le début des années 1960 les tractations s'intensifient avec l'État, et le BCAS trouvera avec le Conseiller d'État socialiste Willy Donzé un allié précieux. Ce dernier considère le Bureau comme un organisme paraétatique et va soutenir les demandes successives d'augmentation des subventions : 350'000 francs dès 1969, 650'000 francs dès 1973, sans compter d'autres contributions, notamment au bénéfice des établissements pour les personnes âgées, part importante de ses activités.

LES TÂCHES PRIVÉES RESTENT FONDAMENTALES

Même si la mission essentielle du Bureau est alors celle de « l'assistance aux ressortissants confédérés », les tâches relatives à ses fonctions d'institution privée demeurent importantes : la gestion de fonds, la gérance d'établissements et immeubles pour personnes âgées,[38] « l'animation sociale et l'administration de fonds et Fondations ». Le Bureau est par exemple l'agent administratif et social du comité genevois de la Fondation *pour la vieillesse*[39] et dans ce cadre crée en 1969 un service d'aides familiales intervenant au domicile de personnes âgées résidant sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi qu'un service social exclusivement lié à la Fondation en 1971.

Dans les années 1970, le double mandat du BCAS, public et privé, l'amène à effectuer des dépenses (qui comprennent des avances) pour un montant global de près de six millions, ce qui fait dire à son directeur qu'il « joue de plus en plus le rôle de banquier de la sécurité sociale » (1973). Un rôle qui aurait sans doute satisfait Edouard Fatio.

LA MOTION CHRISTIN ET UN CHANGEMENT DE CAP

Cette année 1973 est aussi celle d'une motion déposée par le député Jean-Claude Christin invitant « le Conseil d'État à présenter un rapport sur les mesures à prendre pour moderniser et rationaliser les différentes formes d'interventions et la structure de l'assistance publique, et pour coordonner son action à celle de l'assistance privée ». La commission d'experts, dont fit partie le directeur Daniel-François Ruchon, a estimé souhaitable de regrouper l'assistance dans un seul organisme. Cette approche a été renforcée par la révision de la Constitution fédérale votée fin 1975 dont découle l'établissement des Confédérés sans restrictions sur l'ensemble du territoire helvétique. L'assistance au lieu du domicile, déjà instituée par l'application généralisée du Concordat, devient une nécessité constitutionnelle. Celle-ci donne lieu à une loi fédérale sur l'assistance, prévoyant notamment une gestion cantonale uniformisée, et un seul organisme public chargé de l'appliquer. Le projet de loi genevois révisant la structure de l'assistance publique est prêt en mai 1978. Il sonne le glas du mandat.

38. On trouvera un tableau plus complet de l'activité en faveur des personnes âgées dans la dernière section.
—
39. Fondation qui vit le jour en 1919 sous l'impulsion de la Société suisse d'utilité publique et qui fut chargée du versement des subsides fédéraux en faveur des aînés. Pro Senectute, institution bien établie sur l'ensemble du territoire helvétique, est issue de cette Fondation.

Rapatriement à l'Hospice général

Suite aux changements constitutionnels qui ont engendré une nouvelle conception de l'assistance en Suisse dans la seconde moitié des années 1970, l'Hospice général a été désigné comme interlocuteur unique pour le canton de Genève. Ce qui revenait à dire que le BCAS ne pourrait plus se charger de l'assistance aux Confédérés et aux étrangers. Mais pour que l'institution publique, plus que centenaire rappelons-le, puisse gérer les quelque 4'225 dossiers d'assistance que comptait le BCAS en 1978, il lui fallait absorber le personnel du Bureau affecté à cette tâche.

La question est vite admise par le Conseiller d'État Willy Donzé, très engagé vis-à-vis du Bureau depuis plusieurs années. Mais elle devient également l'objet d'une joute entre les employés du BCAS, au bénéfice de meilleures conditions de travail que leurs homologues de l'Hospice, et l'État de Genève qui ne veut alors pas leur accorder les cinq semaines de vacances annuelles et l'horaire hebdomadaire de 40 heures dont ils bénéficient. Le conflit de travail se corse dès le printemps 1980, lorsque le transfert du personnel se rapproche : regroupés en assemblée commune du personnel, les employés du BCAS et ceux de la section *assistance* de l'Hospice général sollicitent la presse, les députés du Grand Conseil ainsi que deux syndicats. Plusieurs mois de négociations infructueuses débouchent sur un mouvement de grève entamé le 17 septembre 1980 : 33 employés des 46 que compte le BCAS ainsi que 33 employés de l'Hospice sont concernés. Après une conciliation organisée par le Conseil d'État, et un rejet des recommandations qui en découlent, le mouvement obtient néanmoins d'être entendu par les autorités, qui accordent la cinquième semaine de vacances à l'ensemble du personnel de l'Hospice, le paiement des jours de grève et l'assurance qu'il n'y aura pas de représailles à l'égard des grévistes. L'horaire hebdomadaire de 42 heures est maintenu à l'Hospice général, mais les employés du BCAS sont intégrés dans ses effectifs avec leurs salaires initiaux et un taux de travail légèrement inférieur à 100%, de sorte qu'ils puissent bénéficier de leur horaire hebdomadaire de 40 heures. Des modalités qui offriront aux syndicats les arguments pour l'obtention de la généralisation de la semaine à 40 heures et de la semaine supplémentaire de vacances pour toute l'administration publique quelques mois plus tard.

Une dynamique séculaire semble ainsi traverser le Bureau Central d'Aide Sociale. Portée ici par les employés, elle a permis de concrétiser ce qui était dans l'air du temps : le congé payé de cinq semaines annuelles et la semaine de 40 heures étaient considérés comme un progrès social. Sans doute au corps défendant de sa direction, l'institution a, une fois de plus, joué un rôle dans la promotion d'un mieux-être social.

Les conséquences de cette restructuration de l'assistance à Genève furent majeures pour le BCAS. Son service social avait pris les proportions d'une institution de taille moyenne durant les trente-cinq ans que dura le mandat reçu de l'État de Genève. La fin des années 1970 a sonné le glas de ce service, vidé de sa substance au 31 décembre 1980.

L'expertise dont le BCAS faisait preuve peu avant le transfert de toute sa section « assistance » dans le giron de l'Hospice général était le fruit d'une expérience aussi longue que variée, arrivée à maturité avec le déploiement de la sécurité sociale. L'augmentation continuelle de dossiers : 1'036 en 1965, 1'503 en 1966, 2'594 en 1973, 3'313 en 1975, 4'225 en 1978, livre une idée de la vitalité qui animait le Bureau. Un élan vital qui semble être la matrice de cette institution déjà centenaire. Avec un personnel drastiquement réduit, le Bureau entame en 1981 une nouvelle ère.

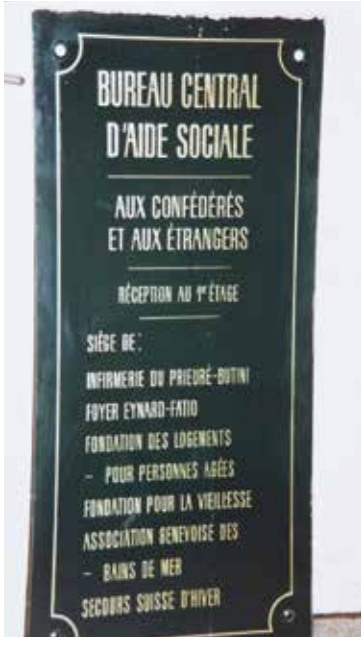

De 1944 à 1980, le Bureau est officiellement en charge de l'assistance aux Confédérés

Pionnier de l’aide à domicile
Alors que le Bureau joue un rôle essentiel dans la Fondation pour la vieillesse, il met en place, en 1969, un service novateur d’aides familiales intervenant au domicile des personnes âgées.

Laissez-moi vous aider...
Vous savez parler aux vieilles dames, vous !

Partie VI

La phase contemporaine : s'adapter aux besoins 1981 - 2017

« Une vieille dame qui a des idées neuves. »[40] *1991*

40. Pierre Pictet

Amputé de sa fonction de service d'assistance aux Confédérés et aux étrangers, le Bureau entame la décennie 1980 avec des questionnements existentiels. Ceux-ci jalonnent déjà les années précédant la fin du mandat pour l'État de Genève, notamment en lien avec les besoins nouveaux qui émergent d'une société vieillissante et la sortie d'une phase de quasi plein-emploi. Mais au lendemain du transfert de l'immense majorité des employés à l'Hospice général, il s'agit de se réorganiser. C'est au nouveau Secrétaire général Philippe Gilliéron, pasteur bien connu sur la place de Genève (il a fondé le Centre universitaire protestant), que revient cette tâche complexe.

Restructurations

Entre l'équipe de 1981 drastiquement réduite à un secrétaire général, une secrétaire, une téléphoniste, une comptable à mi-temps et un assistant social (engagé en cours d'année pour faire face aux sollicitations financières qui se poursuivent), et les douze professionnelles constituant le BCAS en 2010, il s'est écoulé trois décennies durant lesquelles réflexions, analyses et initiatives ont modelé l'institution qui fête aujourd'hui ses 150 ans.

Chacun-e des quatre secrétaires généraux qui se succéderont depuis l'amorce de la phase contemporaine de l'histoire du Bureau va apporter sa « touche », sous l'impulsion d'un comité désireux de renouveler l'image de l'institution et de renforcer son rôle de pionnier, caractéristique originelle. C'est autour des deux établissements pour personnes âgées, propriétés du BCAS, à savoir l'Infirmerie du Prieuré et le Foyer Eynard-Fatio, que s'étoffera l'offre de services à la communauté genevoise.

Philippe Gilliéron, secrétaire général entre 1981 et 1989, aura eu la tâche délicate de redonner au service social sa vocation nouvelle, ce que nous verrons plus loin. Il fut également l'artisan majeur de la Résidence de la Gradelle, voisine des deux EMS, mais d'une vocation différente puisqu'elle accueille des personnes âgées dont l'autonomie est préservée.

Didier Roux, secrétaire général entre 1989 et 2000, s'est attelé à porter l'attention du Bureau sur le champ de l'enfance, notamment maltraitée, dont découleront plusieurs projets, toujours vivaces à ce jour.

Philippe Gilliéron, secrétaire général de 1981 à 1989, a la lourde tâche de réorganiser le Bureau après le transfert des activités et du personnel à l'Hospice général

Nicole Fatio, secrétaire générale entre 2000 et 2008, s'est trouvée au cœur du projet novateur d'un EMS intergénérationnel, fonctionnel depuis peu.

Diane Devaux, secrétaire générale depuis le 1er avril 2008, a hérité de l'ensemble de ces projets innovants, qu'il a fallu tant suivre qu'adapter aux enjeux de la décennie en cours, mêlant complexité et réglementations accrues, dont découlent des tâches juridiques et comptables plus pointues.

Un jubilé s'annonce en 2017. Le précédent, le 125ème anniversaire, a été célébré durant l'année 1992. Les manifestations s'étaient articulées autour d'une exposition, intitulée *La modernité des maux et des mots du temps jadis*, qui s'est tenue au cœur du BCAS, dans ses bureaux de la Taconnerie. Tant le 100ème anniversaire que le 125ème ont marqué, à leur façon, l'institution séculaire : peu de temps après son centenaire, le Bureau Central de Bienfaisance changeait de nom, et devint le Bureau Central d'Aide Sociale ; peu de temps après son 125ème anniversaire, le BCAS change de structure juridique, devenant une fondation au 1er janvier 1995. Changer pour s'adapter. S'adapter aux enjeux de son temps.

Un nouveau service social

L'année 1981 représente une sorte de renaissance, puisque le service social, doté d'une équipe importante des années 1950 à la fin de l'année 1980, est désormais parti poursuivre sa vocation d'assistance dans une structure exclusivement publique. Philippe Gilliéron vient d'arriver aux commandes de l'institution, et il engage rapidement un assistant social pour traiter les demandes d'aide qui affluent : 174 cette année-là, qui nécessiteront des soutiens financiers d'un montant de 245'000 francs. Le nombre de dossiers croît chaque année, se stabilise à quelque 350 demandes annuelles au milieu de la décennie, puis augmente à nouveau dès les années 1990. Les sommes affectées à l'aide prennent également de l'ampleur : elles doublent entre le début des années 1980 et la décennie 2000.

Mais c'est surtout la lourdeur des problématiques qui est mise en exergue, et cela dès 1985. Un tiers des demandes soumises au BCAS sont le fait de personnes venant spontanément au Bureau ; une même proportion concerne des situations ne relevant pas de l'Hospice général ; et le tiers restant est constitué de demandes formulées par des collègues de divers services sociaux de la République. L'ampleur de la tâche nécessite un deuxième professionnel du travail social, dès 1991.

LES PROBLÉMATIQUES SOCIALES

Dans cette phase qui succède aux Trente Glorieuses, une nouvelle pauvreté surgit. L'État-providence, par ailleurs aux proies à des velléités de démantèlement, ne semble pas pouvoir juguler les enjeux liés à des salaires insuffisants : de nombreux salariés n'arrivent plus à faire face aux imprévus, car tant le logement que les soins médicaux (assurances et soins confondus) ponctionnent une fraction importante de leurs revenus. Cette précarité nouvelle porte un nom : les *working poors*. Les situations sont évidemment plus aigües quand le salaire vient à manquer, mais le recours à l'aide sociale de la part de personnes en situation d'emploi ébranle une société qui avait connu une longue phase de croissance économique.

Quand l'assurance-maladie devient obligatoire, en 1993 dans le canton de Genève et en 1996 sur l'ensemble du territoire helvétique, les enjeux économiques des familles ne cessent de se compliquer. En 2006 les interventions financières du BCAS croissent avec l'introduction d'un règlement permettant aux assureurs de suspendre leurs prestations en cas d'arriérés.[41] La crise économique de la fin des années 2000 engendre une précarisation supplémentaire, notamment des familles monoparentales. Les situations suivies au Bureau sont non seulement plus nombreuses, mais également toujours plus complexes, ce qui se manifeste dans l'ensemble des services sociaux. Les prestations sociales deviennent plus pointues et se diversifient, introduisent parfois des délais de carence, prennent du temps pour être instruites, ce qui se traduit par la nécessité d'offrir plus d'un entretien pour circonscrire la problématique. Il n'est par ailleurs pas rare que les assistantes sociales du BCAS cherchent à compléter les prestations de leur institution par des fonds d'autres organismes.[42]

41. Arriérés de primes ou de participations aux frais médicaux.

—

42. En 2015 le service social a analysé 734 demandes, distribué 1'061'147 francs et cherché 366'984 francs auprès de fonds extérieurs pour compléter les fonds internes insuffisants.

Pionnier de l'aide aux jeunes
Une ligne téléphonique (dès 1991), un lieu d'écoute pour enfants et adolescents, puis une structure spécifique pour les jeunes dont un parent souffre de troubles psychiques : le BCAS crée respectivement SOS-Enfants et le Biceps, services toujours actifs et actuels.

Tu es au fond du trou ?
Non, au fond du placard ...

LES RÉPONSES DU BCAS

Offrir une aide sociale à la communauté est une mission réaffirmée à plusieurs reprises par le Bureau. L'idée d'une complémentarité de ses prestations vis-à-vis de l'aide fournie par les services publics a longtemps dominé ses discours (dès la fin du 19ème siècle), mais il est vrai que ce concept avait quelque peu perdu de sa pertinence lors de la longue phase du mandat assumé pour l'État de Genève.

Toutefois au lendemain de l'exode de son service d'assistance vers l'Hospice général, la notion de complémentarité est réaffirmée. L'aide sociale est présentée en 1982 comme étant le but initial du Bureau. Sous sa forme privée, celle-ci est considérée comme étant particulièrement à même de répondre aux enjeux posés par les* working poors*, issus pour beaucoup de la classe moyenne précarisée.

Une ligne téléphonique pour les enfants et adolescents de Genève est mise en place en 1989 sous le nom de SOS Enfants Genève

Le directeur de l'Hospice général en 1989, Guy Perrot, abonde dans l'idée d'une collaboration nécessaire entre le public et le privé : « Je crois fondamentalement à la complémentarité de l'aide privée et de l'assistance publique ! ».[43] Il développe d'ailleurs le concept de trois piliers de l'aide : la sécurité sociale et ses assurances ; l'assistance publique ou l'aide sociale ; l'aide privée, sous toutes ses formes, qui offre un vrai complément. Le Bureau parle en 1987 de développer un « véritable programme d'aide sociale », impliquant une campagne de recherche de fonds : « nous devons nous donner les moyens de jouer notre rôle ».

Ainsi durant cette décennie 1980, l'accent est mis sur l'action sociale, activité d'ailleurs considérée en 1991 comme la plus ancienne de l'institution. Pour accomplir cette mission, les travailleurs sociaux sont appelés à accompagner la personne dans son cheminement, afin de déceler les nœuds de sa situation et de dégager les pistes pour les dénouer. Les soutiens financiers ne représentent donc pas, tant s'en faut, les seules réponses aux problèmes posés.

43. Article paru dans *La Suisse* du 17 juin 1989

On se préoccupe de la jeunesse

Le Bureau s'est toujours intéressé à la jeunesse, ce qui ne surprend guère, car dès la seconde moitié du 19ème siècle, les regards se tournent vers cette fraction de la société fortement malmenée par l'industrialisation. Cet intérêt s'ancre également dans l'idée que les jeunes représentent l'avenir de la société. Mais si hier c'était plutôt leur santé physique qui faisait l'objet de multiples attentions, depuis les années 1990 le BCAS s'intéresse à un sujet sociétal nouveau : l'enfance maltraitée, dont le tabou se lève peu à peu. Se référant à des statistiques internationales qui viennent illustrer la problématique (une fille sur huit et un garçon sur dix subiraient des abus sexuels), le Bureau se penche sur les efforts qui pourraient être déployés dans ce secteur.

SOS-ENFANTS

Sur le modèle d'une ligne téléphonique lausannoise, le secrétaire général Didier Roux mit en place en 1989 un projet qui avait été ébauché par Philippe Gilliéron, et s'adressait spécifiquement aux enfants et aux adolescents. Sa vocation se rapprochait de celle de la *main tendue*.

Il fut décidé d'expérimenter une ligne pour la population genevoise, qui répondrait 24 heures sur 24 grâce à un groupe conséquent de bénévoles, formés à cette tâche par une petite équipe de professionnels. Le projet prit le nom de SOS-Enfants Genève et débuta le 1er mars 1991.

La ligne recueillit 350 appels en trois mois, quelque 1'200 la première année. Une campagne d'information a permis de faire connaître cette nouvelle prestation : affichages sur des supports des TPG, diffusion par le DIP, divers échos à la télévision. Les adolescents furent sans surprise ceux qui sollicitèrent le plus cette toute nouvelle structure.

Le budget annuel prévu pour son fonctionnement s'élevait à cette époque à quelque 300'000 francs, d'où le démarrage d'une campagne spécifique de recherche de fonds.

Durant la première décennie l'équipe, constituée de psychologues et d'éducateurs, travaille à la réalisation d'un programme de prévention des mauvais traitements à l'égard des enfants et produit notamment des courts-métrages,[44] des brochures et un jeu pédagogique.[45] Le service s'est également investi durant cinq ans auprès de classes primaires du canton de Genève, sensibilisant 3'800 élèves.[46] Un site internet complète cette variété d'interventions depuis décembre 1999.

Après huit ans d'existence et sur la requête de la Confédération, la ligne téléphonique devient en 1999 celle du *147*, numéro national. Le changement s'opère sous l'égide de Pro Juventute. Le BCAS se désolidarisera du *147* en 2010, ses véritables objectifs ne pouvant être atteints : les appels *sans contenu*, comportant des messages parfois grossiers, n'avaient cessé d'augmenter. Le Bureau tient à préserver un service mieux adapté à ses objectifs et réoriente ses prestations. Il réintroduit une ligne téléphonique particulière et offre dorénavant des consultations individuelles et familiales destinées aux enfants et aux parents qui rencontrent des difficultés personnelles ou relationnelles. Ces consultations sont en hausse constante (60 consultations en 2005, 800 en 2015). La maltraitance, fondement initial du projet, n'est plus le motif principal des contacts téléphoniques ni des consultations : les problèmes familiaux et plus généralement un mal-être sont majoritairement à l'origine des appels, de jeunes en souffrance surtout.

L'action du BCAS s'est pleinement intégrée dans une politique sociale qui, dès la fin du 20ème siècle, a pris en considération des problématiques relevant aussi d'une « pauvreté sociale », c'est-à-dire de situations qui comportent un risque sur le plan du développement humain. Dans une perspective de rapprochement avec ces jeunes en difficulté, *SOS-Enfants* a d'ailleurs développé une présence sur le terrain, à savoir en dehors des locaux de la Taconnerie : une antenne voit le jour en 2010 au cœur des Charmilles, dans un espace dévolu à différentes associations de quartier.

44. Notamment un spot sur le thème du suicide diffusé dans les cinémas genevois ainsi qu'un court-métrage intitulé *Apprendre à dire non*, produits en 1998.
—
45. Le *Permis de prudence* rencontre un franc succès dans le canton, mais aussi sur Vaud et dans le Valais.
—
46. La sensibilisation des élèves aux questions de maltraitance est depuis 2001 assumée entièrement par le DIP.

D'autres infrastructures, étatiques, répondent aujourd'hui aux problèmes de la maltraitance. Le Bureau aura su percevoir la nécessité d'engager l'action sur ce terrain dès les années 1980.

LE BICEPS, UNE STRUCTURE ORIGINALE

Alors que SOS-Enfants fête ses 10 ans, le BCAS se dote d'un service original en 2001, créant un « lieu d'écoute et d'information pour les enfants et adolescents dont un parent est soigné pour des troubles psychiques ». Ce projet inédit s'inscrit dans un champ qui reste à défricher : pour un enfant, grandir dans ce type de contexte comporte des enjeux mésestimés, quand ils ne sont pas méconnus. « Projet novateur », le Biceps l'est assurément, au regard du vide que ce sujet de société rencontre encore sur le plan institutionnel.

Les initiatrices de ce projet[47] ont reçu auprès du Conseil de Fondation le soutien nécessaire pour sa mise en place d'abord, puis pour en assurer la continuité, ce que les 15 ans fêtés en 2016 sont venus conforter.

L'objectif de prévention est une fois de plus à l'honneur. Le service ne soutient en effet pas seulement les jeunes en souffrance, bénéficiaires d'entretiens individuels ou dans le cadre de groupes psycho-éducatifs : il a mis en place un « travail de prévention primaire auprès des professionnels » de sorte qu'ils puissent mieux repérer cette souffrance juvénile.

La « démarche préventive » est d'ailleurs renforcée par la production d'un court-métrage en 2005 : *Un secret trop lourd à porter*, dont l'objectif est de « contribuer à briser le tabou si puissant au sujet des maladies psychiques ». Ce film a été relayé par des institutions à l'étranger. L'ensemble des prestations du Biceps lui a fait gagner une reconnaissance institutionnelle qui a débouché sur des interventions, notamment à l'Hôpital cantonal et à la Haute école de santé, mais aussi sur des collaborations permettant d'affirmer le fait que le service a forgé sa place dans le réseau de la psychiatrie sociale.[48]

47. Loraine et Danièle Dominicé
—
48. L'ouvrage publié par le Biceps en 2015, *Les mille et une familles*, illustre (tant par l'image que par le texte) le vécu des jeunes en souffrance.

Les fondatrices partent en 2008, et le Biceps poursuit sa route. Les consultations augmentent fortement cette année-là,[49] puis de façon régulière (le nombre de consultations s'élevait à près de 300 en 2008 ; il était de 1'057 en 2015). Il faut dire que le contexte social est fragile : une nouvelle crise économique voit le jour, avec son lot de difficultés individuelles.

LE FONDS JEF, TRAIT D'UNION ENTRE DEUX SECTEURS DU BCAS

Dans la lignée du développement d'un programme d'aide sociale énoncé en 1987, une nouvelle prestation, financière cette fois, s'adresse aux jeunes dont la formation pourrait être mise en péril : le fonds Jeunes En Formation ***se met en place en 2008, et se construit clairement à cheval entre deux secteurs de prestations du Bureau, à savoir le service social et SOS-Enfants.***

Les soutiens financiers ne feront qu'augmenter, passant de 46'738 francs en 2008 à 245'175 francs en 2015.

Si le fonds lie deux services du Bureau, il fait aussi office de lien avec le passé, plongeant dans les racines de l'institution. Les deux citations qui suivent, distantes de 144 années, sont évocatrices à cet égard.

En 1870, le soutien aux apprentissages (placements et soutiens financiers) est considéré de toute importance : « tout notre désir est de voir se développer rapidement cette nouvelle branche de notre œuvre, car donner à des jeunes gens plus ou moins abandonnés, ou exposés à de mauvais exemples, une direction suivie et le moyen de gagner un jour honorablement leur vie, c'est, croyons-nous, rendre un grand service à la société ».

En 2010, l'argument en faveur du fonds JEF est sensiblement proche : « la formation des jeunes est une priorité : c'est leur donner une chance de développer leurs talents, de trouver un travail, de devenir autonome et de construire leur vie ».

49. Une augmentation de 45% en 2008.

En 2015, la majorité des 64 jeunes soutenus financièrement étaient intégrés dans un cursus du secteur de la formation professionnelle, dans des disciplines aussi variées que les arts appliqués, la cuisine, l'électronique, la floriculture, l'informatique et la santé. En 1870, 7 apprenti-e-s reçurent une aide du Bureau (Central de Bienfaisance) : un tailleur de laines, un mécanicien, un commis, un horloger, un graveur et deux tailleuses.

LES AMIS DU BCAS

Cette structure associative est directement issue de la mutation du Bureau en fondation (1995). L'association, et plus particulièrement son comité, a pour mission de rechercher des fonds qui seront affectés aux différentes activités du Bureau. Les membres du comité sont en quelque sorte les ambassadeurs de la fondation ; ils assurent le lien avec le large cercle des donateurs. Les Amis du BCAS diffusent chaque année une newsletter pour présenter le travail social accompli par la fondation. Pour soutenir financièrement les activités de SOS-Enfants et du Biceps, ils organisent chaque année une soirée de gala et une vente de cartes de vœux.

Les membres de l'Association des Amis du BCAS sont les « ambassadeurs » de la fondation du BCAS

Pionnier de l'assistance juridique en matière d'assurance-maladie
Un service unique voit le jour au BCAS : de 1992 à 2014, la Permanence juridique permet d'apprivoiser la nouvelle assurance-maladie, la LAMal, devenue obligatoire pour toute la population.

Au sujet de la LAMAL, qu'aimeriez-vous savoir ?
Quand est-ce que ces fichues primes arrêteront d'augmenter ?!

Une permanence juridique est créée en 1992 pour répondre aux questions liées l'assurance maladie devenue obligatoire à Genève, puis dans toute la Suisse dès 1996

Le juridique à l'honneur

UNE PERMANENCE JURIDIQUE POUR APPRIVOISER LA NOUVELLE ASSURANCE-MALADIE

La permanence juridique sur l'assurance-maladie du BCAS a vu le jour en 1992. Très en phase avec son temps, elle a rapidement rencontré du succès. C'est une juriste, déjà active au sein du Bureau depuis le début de la décennie 1980, qui a formulé et réalisé le projet d'une consultation juridique sur les questions de l'assurance-maladie. Celle-ci allait devenir obligatoire en 1996 sur l'ensemble du territoire helvétique, c'est pourquoi elle était un sujet récurrent débattu dans l'espace socio-politique dès le début des années 1990. Ce ne sont pas moins de 500 personnes qui vinrent à la permanence durant ses six premiers mois d'existence.

Si la vocation première de la consultation offerte par Jacqueline Deck est celle d'être un organe d'information, le volet *règlement de litiges* se précise de plus en plus, devenant même prépondérant après six ans d'existence. Mais l'information se poursuit, notamment par l'édition d'un bulletin trimestriel, *SINE QUA NON*, qui traite tant de l'assurance-maladie que de l'assurance-accident. Une part non négligeable des dossiers a concerné l'assurance contre la perte de gain en cas de maladie, qui n'est d'ailleurs à ce jour pas encore obligatoire.[50]

Les contacts réguliers entre la permanence et l'Association des médecins ainsi qu'avec le Service cantonal de l'assurance-maladie, et la qualité des prestations qu'elle aura offertes à la population genevoise, ont fait le succès, non démenti, de cette prestation qui dura quelque 22 ans. Sa disparition est intimement liée aux mutations relatives à cette assurance sociale : les difficultés des assurés sont aujourd'hui (et depuis une dizaine d'années) d'un ordre moins juridique qu'économique et social. Il devenait donc moins pertinent de mobiliser une juriste pour cet accompagnement.

UN SERVICE JURIDIQUE POUR LES JEUNES

Afin de permettre aux plus jeunes d'accéder au droit et à la justice, et ce dans l'esprit de la Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant, l'Ordre des avocats de Genève et le BCAS unissent

50. Il n'est pas rare qu'une personne en arrêt maladie voie sa couverture interrompue du fait d'une disposition permettant à l'assureur de demander à son assuré de trouver une activité compatible avec son état de santé.

leurs forces et créent, en 1995, l'association *Juris Conseil Junior*. Celle-ci dispose aujourd'hui encore d'une trentaine d'avocats qui animent bénévolement une permanence juridique téléphonique gratuite destinée aux jeunes. Elle a également pour mission de promouvoir les droits de l'enfant grâce à un travail de réseau interdisciplinaire. *Juris Conseil Junior* est indépendante du BCAS, mais s'appuie sur sa structure pour ce qui relève de la logistique. Depuis sa fondation, le Bureau a soutenu les projets novateurs de deux façons : en les intégrant à son organigramme, ou à travers des structures autonomes comme c'est le cas ici.

La personne âgée au centre, aujourd'hui comme hier

Nous achevons le tour d'horizon des activités du BCAS des quarante dernières années avec ses actions pour les plus âgés de notre société. L'on mesurera ainsi l'importante mutation sociétale qui fut à l'œuvre depuis la fondation de l'institution. À la fin du 19ème siècle, l'âge était encore un facteur notoire d'indigence, car les ressources financières disparaissaient au fur et à mesure que les invalidités, fréquentes à cette étape de la vie, progressaient. Il faut attendre la seconde moitié du 20ème siècle pour connaître une amélioration des perspectives, avec l'avènement d'une rente vieillesse couvrant l'ensemble de la population. Le Bureau se prononce d'ailleurs en 1920 sur un projet de loi déposé au Grand Conseil qui visait à offrir aux individus et aux couples ayant atteint l'âge de 60 ans une pension de respectivement Fr. 75 et Fr. 115 : « si le canton de Genève arrive à réaliser ce projet, il aura résolu pour sa part un des problèmes les plus angoissants qui puissent se poser à la conscience de l'humanité ». Sur le plan de la prise en charge des dépendances liées à l'âge, les initiatives timides de la fin du 19ème siècle ne se renforcent qu'avec l'essor prodigieux de l'État-providence durant les Trente Glorieuses.

Le vieillissement de la population est une préoccupation qui émerge dès le début des années 1950 et engendre toute une série de réflexions et d'actions - sur le plan médical avec l'avènement d'une nouvelle spécialité : la gériatrie ; sur le plan économique avec des mesures financières complétant par exemple les rentes vieillesse; sur le plan institutionnel pour répondre notamment aux problématiques du logement et de la dépendance (les deux pouvant être liées).

Dans ce contexte le Bureau, soucieux vis-à-vis de cette population fragile, conforte son engagement en faveur du grand âge. Dépositaire depuis longtemps d'une institution devenue un établissement médico-social,[51] il investit dans le dernier quart du 20ème siècle son énergie et ses moyens dans la réalisation de deux autres institutions pour personnes âgées.

L'INFIRMERIE DU PRIEURÉ

L'établissement était à l'origine un hôpital pour hommes fondé en 1872, nommé le *Prieuré* du nom de la demeure qui l'abritait.[52] Il avait été l'un des fruits de l'engagement caritatif du couple Adolphe et Jeanne-Elisabeth Butini-de la Rive qui avait acheté la propriété en 1869. Les femmes et les enfants ayant leur établissement hospitalier à Plainpalais depuis 1859, il devenait pressant de disposer d'un tel lieu pour les hommes. Mais l'ouverture de l'Hôpital cantonal en 1856[53] engendre une diminution progressive de la fréquentation des hôpitaux sur le territoire genevois, dont celui du Prieuré. Dès lors au tournant du siècle, la petite-fille des fondateurs ainsi que son mari, Caroline et William Barbey-Boissier, décident de réaffecter l'établissement à l'accueil de femmes incurables, lesquelles ne disposent alors pas de lieu de vie spécifique. Tant le projet que sa gestion seront délégués au Bureau Central de Bienfaisance, qui reçoit la propriété par donation le 1er janvier 1911. Il pourra compter sur des réductions fiscales, sur des tarifs préférentiels que leur accordera la Ville concernant l'eau et l'électricité ainsi que sur de généreuses donations de la part de plusieurs *Dames du Comité* pour réaliser *l'Hospice Prieuré-Butini*,[54] inauguré le 2 novembre 1911. Les femmes qui y furent admises souffraient notamment de paralysies diverses et de rhumatismes. Le BCB délégua la gestion de l'établissement aux Diaconesses de Saint-Loup.[55]

En 1925, la Société des Nations s'est intéressée au domaine, pour étendre son siège au Palais Wilson. Le comité du Bureau y voyait là une opportunité de construire ailleurs un établissement moderne, mais il dut y renoncer, l'organisation internationale ayant jeté son dévolu sur d'autres lieux. Il faudra attendre encore trente ans pour que le projet

51. Mentionné plus loin par l'acronyme EMS.
—
52. La propriété sise aux Pâquis avait été nommée *le Prieuré* en 1819.
—
53. Pour une histoire de cet établissement public, voir l'ouvrage rédigé par Bernard Lescaze à l'occasion du 150ème anniversaire des Hôpitaux universitaires (2006).
—
54. Qui deviendra l'Infirmerie du Prieuré.
—
55. La communauté des diaconesses de Saint-Loup, rattachée aux églises protestantes, a été fondée à Echallens en 1842.

de déménagement se concrétise. Plusieurs acquéreurs se manifestent en effet durant l'année 1956, mais c'est finalement l'État de Genève qui rachète la parcelle pâquisarde, ce qui permet l'acquisition d'un terrain conséquent sur la commune de Chêne-Bougeries. La collaboration fructueuse avec le Conseiller d'État radical Jean Dutoit, à la tête du Département des Travaux Publics, permettra de construire une nouvelle Infirmerie du Prieuré, et offrira l'occasion à la Fondation des logements pour Personnes âgées ou isolées[56] de réaliser l'Immeuble de la Gradelle. Les deux ouvrages sont inaugurés en 1964.

Au cours de la seconde moitié du 20ème siècle, la professionnalisation croissante des soins infirmiers engendre un retrait progressif des diaconesses encore présentes dans certains établissements médicaux-sociaux. Les sœurs de Saint-Loup quittent finalement l'Infirmerie du Prieuré en 1982. Le pavillon qu'elles occupaient fut transformé entre 1984 et 1985 pour former une extension du bâtiment central. Il portait alors le nom d'Alice Bodmer, membre du comité très investie dans le développement de l'Infirmerie, décédée en 1981.

À la toute fin des années 1980, le Prieuré intègre le concept de soins continus, dans un contexte d'expansion de cette approche nouvelle, développée à Genève par le Professeur Charles-Henri Rapin : « établissement de soins continus, sans qu'il soit nécessaire d'entreprendre des soins spécifiques ou des thérapies lourdes, le Prieuré répond à la période de fin de vie de ses pensionnaires en leur prodiguant essentiellement de l'attention et du bien-être. »[57]

Entre une augmentation de l'offre institutionnelle en soins palliatifs (terme nouveau pour l'époque) et une politique genevoise favorisant désormais le maintien à domicile (dans un souci de maîtrise des coûts de la santé), les enjeux pour l'Infirmerie du Prieuré se centrent sur sa pérennité. En 1990, alors que son directeur doit cesser toute activité suite à un dépôt de plainte de la part du BCAS (il sera reconnu coupable de détournements de fonds), une étude menée par l'adjoint administratif temporaire Jean-Pierre Chenu permet de situer le Prieuré « dans son environnement économique et social ». La dynamique « fin de vie » est

La vente du Prieuré aux Pâquis permet l'acquisition des terrains de Chêne-Bougeries et la construction de la nouvelle infirmerie du Prieuré, inaugurée en 1964

56. La FLPAI, toujours active, entretenait alors des liens étroits avec le BCB.

—

57. Ch.-H. Rapin inaugure d'ailleurs le Centre de Soins Continus en 1983, établissement des HUG dévolu aux personnes en fin de vie, sis sur la commune de Collonge-Bellerive.

désormais complétée par une approche insistant sur la « qualité de vie », mettant l'accent sur la dimension affective, et notamment la notion de Joie : « faire valoir que la vie n'est pas finie ».

FIN DES ANNÉES 1960 : UN PROJET NOUVEAU, LE FOYER EYNARD-FATIO

La question de la gériatrie devient une priorité absolue dès la fin des années 1960 : l'équipement institutionnel genevois est en effet insuffisant.

Le Bureau, concerné depuis toujours par l'encadrement à apporter aux personnes souffrant de maladies invalidantes, se lance dans le projet de construction d'un foyer pour personnes âgées présentant un handicap moyen à lourd. Le comité innove donc : il ne s'agit plus seulement de gérer un établissement reçu en donation, mais d'en assumer la paternité, de sa conception à sa réalisation. L'étroite collaboration établie avec le Conseiller d'État Willy Donzé permettra de concrétiser le projet, qui débouche sur un projet de loi le 27 septembre 1969 : le Foyer Eynard-Fatio[58] verra le jour cinq ans plus tard.

Mais très rapidement après l'inauguration du Foyer, soit dès le début de la décennie 1980, la progression de la dépendance physique et psychique de ses pensionnaires, liée au vieillissement de la population, implique une prise en charge plus importante, dont découle l'augmentation de l'effectif du personnel et un projet d'agrandissement, qui ne verra le jour qu'en 1989. C'est l'époque de l'arrivée de Philippe Gilliéron dans un Bureau Central d'Aide Sociale aux prises avec une réorganisation suite à la partition de son service social.

58. Nommé ainsi « par gratitude à une famille [Fatio] qui a fait beaucoup pour le développement des activités du Bureau » et en souvenir de Madame Eynard-Lullin. Celle-ci a fondé l'Établissement de Colovrex pour femmes et enfants convalescents en 1857, légué au BCB en 1937, et dont l'exploitation cessa en 1961 suite aux aménagements de la route Suisse ainsi que de l'aéroport de Cointrin. Guillaume Fatio a été le président tant du comité de l'Infirmerie du Prieuré que de celui de la Maison de Colovrex.

ANNÉES 1980 : LE BCAS INVESTIT ENCORE POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LA RÉSIDENCE DE LA GRADELLE

Le directeur, arrivé en 1981, s'inspire du Centre Universitaire Protestant à la fondation duquel il avait participé, pour proposer au comité un projet de résidence pour personnes âgées encore indépendantes ; ces dernières devaient y bénéficier d'un accès aux soins plus facile (l'immeuble a été conçu avec deux cabinets médicaux) ainsi que de locaux communs, mais le concept excluait un encadrement thérapeutique. Le projet de la future Résidence de la Gradelle reçut l'aval du Département des Travaux publics, mais il faudra attendre l'année 1986 pour obtenir l'autorisation de construire.

Les pouvoirs publics, tant fédéraux (Office fédéral des assurances sociales) que cantonaux, participèrent à ces réalisations (Résidence et agrandissement du Foyer). Soulignons toutefois que la Résidence, inaugurée en automne 1989, a clairement pu être réalisée par le BCAS grâce à un legs reçu quarante années plus tôt, celui des *dames Burkhardt*, constitué en une propriété à la campagne et un immeuble en ville. « Elles pensaient alors que nous pourrions ouvrir un foyer pour quelques-unes de leurs coreligionnaires de la Paroisse suisse allemande. Or voici que nous avons pu, grâce à leur générosité, faire bien davantage : 32 appartements de 2, 3 et 4 pièces ».

Ces deux ouvrages ont complété le terrain sis sur la commune de Chêne-Bougeries. La Résidence de la Gradelle a mis l'accent sur l'indépendance et a été créée, selon les termes de Philippe Gilliéron, « pour combler à Genève un vide ». Le Foyer Eynard-Fatio, quant à lui, s'est adapté à un environnement en mutation : dans un contexte favorisant le maintien à domicile, la vie en foyer s'adressait de plus en plus aux personnes rencontrant des handicaps trop lourds pour une vie plus autonome. Dès lors l'établissement s'est transformé pour accueillir une population plus dépendante, et mit en place dès le début des années 1990 une série de techniques novatrices, visant à développer un plus grand « bonheur physique, mental et spirituel des hommes et des femmes en fin de vie ».

La question de la gériatrie devient une priorité absolue dans les années 1960. Le Foyer Eynard-Fatio, aujourd'hui un EMS, est inauguré en 1974

Et la Résidence de la Gradelle, résidence pour personnes âgées autonomes, est inaugurée en 1989

UN PROJET NOUVEAU POUR LE PRIEURÉ

Le Prieuré doit être rénové. Mais l'idée d'un nouveau concept d'EMS voit le jour et prend la forme d'un projet en 2003. C'est sous la direction de Nicole Fatio qu'il prend le chemin de sa concrétisation.

L'originalité du concept réside dans la mixité des âges, et donc de populations, réunies autour des personnes âgées : de jeunes enfants dans une crèche, des personnes en situation de handIcap dans un foyer, des étudiants logeant dans un des bâtiments et intéressés à effectuer du temps de travail dans les foyers.[59] Cette approche favorise le bien-vivre ensemble***, traduisant le souci contemporain de décloisonner les populations.***

Au niveau de l'EMS lui-même, l'originalité réside dans le concept d'appartement réunissant 8 chambres autour d'un séjour commun, lieu d'échanges privilégiés.

La construction du centre intergénérationnel a commencé le 28 mars 2011. Le BCAS en est le maître d'ouvrage, et de ce fait a porté la charge du coût devisé alors à quelque 80 millions. Les partenaires, soit la commune de Chêne-Bougeries et la fondation Clair-Bois, ont acquis des parts auprès du Bureau. La première étape du Nouveau Prieuré a été inaugurée en 2013 avec 96 personnes âgées occupant douze appartements. La dernière étape de la réalisation de ce grand chantier a récemment été inaugurée : le 15 septembre 2016, public et autorités ont pu mesurer les efforts fournis pour permettre la réalisation d'un nouveau concept d'établissements dont la vocation sociale -en termes d'intégration- équilibre le besoin d'encadrement et de soins. Ce sont dorénavant 144 personnes âgées qui résident dans 18 appartements. Ce projet d'envergure aura aussi permis au Bureau de compléter ses prestations pour la population genevoise, car la gestion de la Résidence pour étudiants du Nouveau Prieuré lui revient.

59. Les institutions accueillent respectivement 63 enfants, 24 pensionnaires et 24 étudiants.

Le centre intergénérationnel du Nouveau Prieuré est inauguré en 2016 avec nos partenaires la Fondation Clair Bois et la Commune de Chêne-Bougeries.
De jeunes enfants, des étudiants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées vivent dans ce lieu dans un esprit d'ouverture et de partage.

NOUVEA
P
R
i
E
U

Pionnier du Vivre Ensemble
Le projet de rénovation de l'EMS du Prieuré, aura été l'occasion de repenser la vie en institution des personnes âgées : le Centre Nouveau Prieuré est un lieu de vie qui regroupe plusieurs institutions réunissant différentes populations et classes d'âges.

Une tradition : la complémentarité

Loin d'avoir développé leurs prestations dans une intimité institutionnelle, les professionnels du Bureau Central d'Aide Sociale ont démontré, par leurs productions[60] et leurs interventions extérieures, qu'ils visent une portée sociale en sus de l'accompagnement individuel qu'ils offrent : l'objectif est clairement celui d'une insertion dans le tissu socio-institutionnel genevois.

À cet égard la tradition de coopération et de complémentarité du Bureau vis-à-vis des autres institutions, tant publiques que privées, est poursuivie. Aujourd'hui nous parlons de travail en réseau. Hier il s'agissait des questionnements autour de la complémentarité.

Le passage d'une société sans prévoyance sociale à celle organisée avec un État-providence a immanquablement redistribué les forces sur l'échiquier de la vie socio-économique. Le Bureau Central d'Aide Sociale a traversé ces mutations fondamentales, mais a aussi surtout nourri celles-ci, par ses idées, ses initiatives et ses prestations.

60. Un court-métrage et un spot sur le mal-être et le suicide des jeunes, projetés dans les cinémas genevois, élaborés par le service SOS-Enfants en 1998, un film documentaire du Biceps, des brochures et des bulletins de la Permanence juridique sur l'assurance-maladie, les communications du service social sur le fonds JEF, pour n'en citer que quelques-uns.

En guise de conclusion

Le 150ème anniversaire du Bureau Central d'Aide Sociale aura été l'occasion de circonscrire de façon plus approfondie les activités et l'originalité de l'institution. Si les phases critiques de son existence ont parfois pu générer des doutes quant à la suite à lui donner, tant de la part de ses propres protagonistes que du public profane ou spécialisé, le jubilé que nous célébrons aujourd'hui scelle son ancrage au sein de la vie socio-économique genevoise. Il faut reconnaître qu'il a remarquablement surmonté les crises qui l'ont secoué, démonstration de son adaptabilité sans cesse renouvelée face aux défis sociaux.

Au terme de cette rétrospective qui a tenté, sans exhaustivité, de rendre compte de l'œuvre du Bureau, trois réflexions s'imposent.

Une première interrogation nous invitait à mieux situer la contribution du BCAS au développement de la prévoyance sociale à Genève. L'institution a traversé chaque étape de la mise en place d'un État-providence, de ses balbutiements aux tentatives de démantèlement de la fin du 20ème siècle. Le Bureau aura été un acteur à part entière de son déploiement dans le canton, soutenant les initiatives diminuant les risques de paupérisation (adhésions auprès des caisses mutuelles quand cela était possible, anticipation des situations de crises durant les deux guerres mondiales, plébiscite des assurances sociales, pour n'en citer que quelques-unes) et suggérant les corrections à apporter au système en place (la promotion du concordat intercantonal, auquel le canton de Genève n'adhère finalement que très tardivement, en est un exemple). Mais la prévoyance sociale, ce ne sont pas que des principes. Elle doit s'incarner dans des structures institutionnelles qui rendent son organisation possible, et à cet égard le Bureau aura été un pionnier. Le travail auprès des indigents s'est structuré avec le développement d'une bureaucratisation inhérente à l'introduction progressive de subsides (par des fonds spécifiques de la Confédération et du canton d'abord, suivis de la mise en place d'assurances sociales). Le BCAS s'est précocement organisé pour mieux maîtriser les dossiers. Ce savoir-faire l'a prédisposé à jouer un rôle d'expert auquel les autorités genevoises ont eu recours durant de très nombreuses décennies.

Le deuxième questionnement soulevé par la rétrospective concerne l'articulation entre l'appartenance associative et privée du Bureau et ses interventions dans le secteur public. On aura bien compris que le comité et les sociétaires du dernier quart du 19ème siècle ne voyaient pas d'un très bon œil le renforcement de structures d'aides publiques. Le fait que celles-ci doivent être financées par l'État en était un argument majeur, tout comme l'incapacité supposée par le Comité de voir une administration publique (considérée comme vaste par essence) en assumer la gestion et la qualité. Toutefois, à l'aube du 20ème siècle et de la prévoyance sociale, le Bureau perçoit mieux les espaces de complémentarité : au départ concurrentes, une collaboration émerge entre structures privées et publiques. Elle ira en grandissant. Cette réflexion n'est pas propre au Bureau, mais son histoire illustre l'ensemble des questions qui se posent à la philanthropie, débats à l'agenda des Congrès de bienfaisance dès la fin du 19ème siècle. La mise en place de l'État-providence va s'appuyer sur l'expérience engrangée par les organismes privés, et les autorités genevoises n'auront de cesse de recourir à l'expertise du Bureau central de Bienfaisance.[61] Tant et si bien que les mandats se multiplient durant l'entre-deux guerres, jusqu'à déboucher sur l'attribution officielle de la prise en charge des indigents confédérés et étrangers entre 1944 et 1980. Pendant quelque quatre décennies, le Bureau reste privé, mais remplit d'importantes fonctions publiques. Cette ère prend fin avec une phase de croissance des structures publiques qui ont en charge la gestion de prestations sociales toujours plus spécialisées. Dès 1981 le BCAS perd son mandat public, et doit se trouver une nouvelle direction.

Enfin, relevons le fait qu'un 150ème anniversaire est indiscutablement la marque de la longévité. Pour traverser les décennies, l'institution a dû s'adapter, voire même se transformer, tout en restant fidèle à ses valeurs fondamentales. C'est cette adaptabilité qui a permis au Bureau de rester un acteur important de la scène socio-économique genevoise durant de si nombreuses années.

61. Il prend le nom de Bureau Central d'Aide Sociale en 1970.

L'analyse de ses activités, de ses débuts à la période la plus récente, nous a renseignés sur son aptitude à offrir les prestations manquantes au moment où des besoins émergeaient. Nous pourrions dire que le Bureau a su se positionner dans une « niche philanthropique » toujours renouvelée. Mais on ne saurait séparer la longévité du Bureau Central d'Aide Sociale des familles protestantes genevoises qui en ont assuré la pérennité. Il y a là une continuité étonnante, immédiatement visible à la lecture des noms des membres du comité, et à bien des égards unique à Genève. Cette perpétuation de la part d'une élite repose en partie sur ses convictions religieuses et ses valeurs éthiques, du paternalisme du 19ème siècle à l'action sociale du 20ème.

L'étude du Bureau n'avait pas pour objet principal l'histoire du travail social, mais à la lumière de sa trajectoire force est de constater que la bienfaisance a largement contribué à fonder l'action sociale. Cet héritage n'est pas nécessairement revendiqué, car il oppose des mondes a priori antagonistes : une charité religieuse qui a été pratiquée par une société bourgeoise diffusant ses valeurs et sa vision de la pauvreté, face à une action sociale de profession, à vocation laïque et dont les protagonistes sont souvent issus de la classe moyenne. L'histoire du BCAS illustre bien la dynamique d'une pratique sociale qui se professionnalise graduellement, mais dont la vocation première est restée celle d'offrir un soutien aux plus démunis de la société. Le fil rouge qui a traversé les décennies et transcendé les dogmes de tous bords, c'est le souci de l'autre, le souci *pour* l'autre. Cet intérêt porté à la détresse d'autrui trouve sa source dans les valeurs humanistes qui ont modelé nos sociétés occidentales depuis le 16ème siècle. Le BCAS a fondé la légitimation de son œuvre sur les valeurs chrétiennes d'aide à prodiguer à celui qui en a besoin. Durant les premières décennies de son existence cette morale se double d'une injonction : le principe *Aide-toi et le Ciel t'aidera* est rappelé à plusieurs reprises pour démontrer que l'indigent doit avant tout se mobiliser pour sortir de l'impasse. Mais cette moralisation s'adresse également aux sociétaires, que la direction exhorte à poursuivre, voire renforcer, le soutien financier ainsi que les actions en tant que *visiteur ou visiteuse* auprès des indigents.

Au 19ème siècle, dans un contexte de fortes hiérarchisations sociales et d'un paternalisme non dissimulé, une fraction de la classe possédante se mobilise donc par le truchement de la philanthropie et de la bienfaisance. L'objectif est moral (le relèvement) et vise à diffuser des valeurs bourgeoises, mais ce faisant une partie des indigents (ceux considérés comme méritants) peut bénéficier d'aides matérielles évitant parfois le pire, et dispose aussi d'un espace offrant les moyens d'accéder à une plus grande autonomie. Car la classe bourgeoise diffuse non seulement ses valeurs, mais également les clés permettant de les actualiser. Ces pratiques nouvelles forment le terreau de l'État-providence, cette construction sociale qui cherche à corriger les effets délétères d'une société industrialisée et capitaliste. Les hiérarchies sociales ne sont pas gommées (telle n'est d'ailleurs pas la vocation de la philanthropie), mais un rapprochement s'amorce. Il permet à tout le moins de mieux appréhender les besoins et d'y ajuster tant que faire se peut les moyens disponibles. Il fait le lit de l'objectif de vie auto déterminée que visent notamment les assurances sociales du 20ème siècle (l'assurance invalidité en est un bon exemple).

Les racines du Bureau Central d'Aide Sociale sont celles de la bienfaisance du 19ème siècle. Mais la réalité de ses activités d'aujourd'hui est celle de l'action sociale. L'assistance qu'il aura dispensée, sous bien des formes, a modelé sa trajectoire. Proches des besoins sociaux, analysant leurs mutations, les acteurs qui l'ont fait vivre auront développé un savoir-faire précieux : savoir vivre avec son temps.

Il y a exactement cent ans, le président du Bureau Central de Bienfaisance, Alexandre Aubert, invitait les membres du Comité, les Sociétaires ainsi que l'équipe œuvrant au quotidien, à persévérer sur le chemin déjà tracé. Il aura su prédire l'avenir et inviter les protagonistes du futur à poursuivre l'œuvre féconde et devenue séculaire :

« Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, mais nous croyons ne pas commettre un péché d'orgueil ou d'audace en affirmant qu'il y aura toujours un vaste champ d'action ouvert à notre activité dans le domaine de l'assistance, quelles que soient les lois futures qui régiront le sort des déshérités de la vie. […] Puissent les générations nouvelles suivre les traces de celles qui les ont précédées et faire mieux encore ! »

Remerciements

Je suis très honorée d'avoir été mandatée pour écrire l'histoire du Bureau Central d'Aide Sociale à l'occasion de son 150ème anniversaire. La tâche était d'autant plus stimulante que l'histoire de ce pilier de l'action sociale à Genève n'avait pas été écrite à l'occasion des anniversaires précédents. J'ai porté sur le BCAS le regard de l'historienne professionnelle, mais également celui de la travailleuse sociale que je suis par ailleurs. Cette double interprétation m'a permis, je l'espère, de saisir toute la richesse des informations consignées dans les rapports annuels.

Je n'aurais pas pu rédiger cet ouvrage sans l'aide que m'ont apportée de nombreuses personnes. Je voudrais remercier en particulier Diane Devaux, secrétaire générale du BCAS, pour la confiance qu'elle m'a accordée, mais aussi Maître Jean-Charles Roguet et Maître Philippe Zoelly, respectivement président et vice-président du BCAS, Nicole et Olivier Fatio, Jacqueline Deck, Jean-Pierre Freymond ainsi que Daniel-François Ruchon qui ont eu l'amabilité de m'accorder un entretien et fourni des documents. Je souhaite également exprimer toute ma gratitude à Frederik Haarman, membre du Conseil qui s'est chargé des recherches iconographiques. Je remercie par ailleurs chaleureusement mon ancienne collègue Dorothée Moos Cartier, assistante sociale au BCAS, sans laquelle cette aventure n'aurait pas eu lieu.

Je ne saurais terminer ces remerciements sans vouer une pensée toute particulière à mon compagnon, l'historien Youssef Cassis, pour nos multiples discussions en lien avec mes recherches ainsi que ses lectures critiques de mon manuscrit, une aide précieuse.

Il va de soi que je porte l'entière responsabilité des opinions exprimées dans ce texte.

Floriane Hélène Maarsen

Bibliographie

L'histoire du BCAS doit se comprendre dans un cadre plus large –celui de l'évolution de la protection sociale depuis 150 ans– du bénévolat à l'État-providence en Suisse et en Europe. Pour le contexte économique et social général, on pourra se référer aux ouvrages de deux anciens professeurs de l'université de Genève : Paul Bairoch, *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours*, 3 vols, Paris, Gallimard, 1997, et Patrick Verley, *L'échelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, 2ème édition, Paris, Gallimard, 2013.

Sur l'État-providence, on lira avec profit le livre de l'historienne britannique Pat Thane, *The Foundations of the Welfare State*, 2eme édition, Londres, Longman, 1996, qui en discute l'émergence et le développement dans une perspective comparative ; ainsi que l'ouvrage collectif dirigé par Henrik Jensen, *The Welfare State – Past, Present, Future*, Université de Pise, 2002.

Sur la Suisse, deux numéros récents de *Traverse, revue d'histoire* ont été consacrés à deux thèmes proches de ceux que recouvre l'histoire du BCAS : « Philanthropie et pouvoir » (volume 13/1, 2006) et « L'histoire sociale en Suisse » (volume 18/1, 2011). De façon plus spécifique, le thème de l'assistance est abordé dans un ouvrage récent : Jean-Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Véréna Keller et Carola Togni, *Temps d'assistance*, Lausanne, éd. Antipodes, 2008. L'histoire du travail social est relatée dans la thèse de Sonja Matter, *Der Armut auf den Leib rücken*, Zurich, Chronos, 2011.

On signalera enfin quelques volumes anniversaires d'institutions genevoises proches du BCAS : les 475 ans de l'Hospice général dans l'ouvrage collectif *Une autre Genève. Regards sur l'Hospice Général*, Genève, Slatkine, 2009; les 150 ans de l'Hôpital cantonal dans un ouvrage de Bernard Lescaze, *150 ans- De l'Hôpital cantonal aux HUG. Une vision politique pour un hôpital public*, Chêne-Bourg, Médecine et Hygiène, 2006; ou encore les 175 ans de la Caisse d'épargne par David Hiler, *CEG Genève. Caisse d'épargne de la République & Canton de Genève 1816-1991*, Genève, CRG, 1991.

Dates-clés du BCAS

1867	Création du Bureau Central d'Assistance
1870	Financement d'apprentissages
1877	Incorporation d'un atelier de travaux d'aiguille, l'Ouvroir
1905	Réalisation du Service central de renseignements
1910	Acquisition de l'immeuble de la Taconnerie
1911	Inauguration de L'Hospice Prieuré-Butini pour femmes malades
1914	Participation à la création de la Commission centrale de secours pendant la guerre et à la Commission des loyers
1921	Collaboration à la formation de la Commission centrale d'aide aux chômeurs
1927	Succès du référendum lancé par le BCB pour bénéficier de la révision du Droit des Pauvres
1934	Administration de la subvention fédérale pour les personnes âgées
1937	Administration par délégation cantonale de l'Aide fédérale aux vieillards, veuves et orphelins confédérés
1939	Réactivation de la Commission centrale de secours pendant la guerre
1944	Mandat officiel d'assistance aux Confédérés
1950	Mandat officiel de secours aux réfugiés
1964	Inauguration de la nouvelle Infirmerie du Prieuré
1965	Création d'un service social
1969	Création d'un service d'aides familiales
1970	Changement de nom : le BCB devient le Bureau Central d'Aide Sociale
1973	Mandat officiel de gestion des demandes d'asile
1974	Inauguration du Foyer Eynard-Fatio pour personnes âgées en situation de handicap
1980	Transfert de toutes les activités d'assistance auprès de l'Hospice Général
1989	Inauguration de la Résidence de la Gradelle pour personnes âgées autonomes
1991	Création de SOS-Enfants Genève et sa ligne téléphonique d'aide
1992	Création de la Permanence juridique sur l'assurance-maladie
1995	Changement de forme juridique, le BCAS devient une fondation
2001	Création du Biceps, soutien aux enfants dont un parent souffre de troubles psychiques
2008	Création du fonds Jeunes en Formation (JEF)
2013	Inauguration de l'EMS Le Nouveau Prieuré
2016	Inauguration du Centre intergénérationnel Nouveau Prieuré

Iconographie

Les illustrations sont, pour la plus grande part, extraites des rapports annuels du BCAS.

L'illustration en couverture est un cliché de L. Molly d'après une gouache de Bossoli, extraite de *La Taconnerie* par Guillaume Fatio.

Ont été gracieusement fournis par la Bibliothèque de Genève les planches figurant aux pages 16, 38, 39, 57, 62 et par le Collège du travail, les planches de la page 35.

Les photos du Nouveau Prieuré page 111 ont été réalisées par Fausto Pluchinotta.

Les 12 dessins illustrant 12 innovations du BCAS sont l'œuvre de Tom Tirabosco.

Liste des présidents et directeurs

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DÈS 1995, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

Eugène de Morsier	**de 1867 à 1876**
Edouard Fatio	**de 1876 à 1904**
Georges Mirabaud	**en 1904**
Guillaume Fatio	**en 1905, 1908, 1910, 1913, 1923, 1931, 1932**
Edmond Boissier	**en 1906, 1907, 1911**
Auguste Rappard	**en 1909, 1912**
Georges Werner	**en 1914, 1915, 1919, 1920, 1933, 1934**
Alexandre Aubert	**en 1916**
Frédéric Rilliet	**en 1917**
Jules Bouvier	**en 1918**
Eugène Empeyta	**en 1921 et 1922**
Robert Lecomte	**en 1924 et 1925**
Alfred Martin	**de 1926 à 1929**
Raymond Vernet	**en 1930**
Francis Roumieux	**de 1936 à 1944**
Eugène Gaulis	**de 1945 à 1955**
Aloys Kramer	**de 1956 à 1966**
Edouard Barde	**en 1935 et de 1967 à 1979**
Raoul Hoffmann	**de 1979 à 1982**
Olivier Fatio	**en 1982**
Pierre Audéoud	**en 1983**
Gérard Fonjallaz	**de 1983 à 1985**
Pierre Sarasin	**de 1985 à 1988**
Jean-Charles Roguet	**dès 1988**

DIRECTEUR. DÈS 1995, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pilet-Bouvier	**en 1867**
Edouard Fatio	**de 1867 à 1875**
Aloys Rilliet	**de 1876 à 1904**
Alfred Wagnière	**de 1904 à 1917**
John Jaques	**de 1917 à 1929**
Alexandre Aubert	**de 1929 à 1958**
Max Amberger	**de 1958 à 1965**
Daniel-François Ruchon	**de 1965 à 1980**
Philippe Gilliéron	**de 1981 à 1989**
Didier Roux	**de 1989 à 2000**
Nicole Fatio	**de 2000 à 2008**
Diane Devaux	**dès 2008**

Liste des membres du Comité

MEMBRES DU COMITÉ DE 1867 À 1994. DÈS 1995, MEMBRES DU CONSEIL

Eugène de Morsier	**de 1867 à 1875**
Gustave Rochette	**de 1867 à 1895**
François Bruno	**de 1867 à 1877**
John Demole	**en 1867**
Charles Galopin-Schaub	**de 1867 à 1874 et de 1879 à 1901**
Henri Veyrassat	**en 1867**
Camille Ferrier	**en 1867**
Ami Antran	**en 1867**
Michel Emetaz	**de 1867 à 1872**
Laurent Karcher	**de 1867 à 1872**
Edmond Pictet	**en 1867**
J.-P. Mara	**de 1868 à 1893**
Henri Mussard	**de 1868 à 1874**
Pierre-Louis Dunant	**de 1869 à 1870**
Eugène de Budé	**de 1870 à 1910**
Charles Horn	**de 1870 à 1875**
Charles Flournois	**de 1871 à 1874**
Bonna-Held	**de 1873 à 1880**
Adrien Le Cointe	**de 1873 à 1875**
Jacques-Laurent Constantin	**de 1875 à 1878**
Frank Lombard	**de 1875 à 1925**
Georges Mirabaud	**de 1875 à 1908**
Edouard Fatio	**de 1876 à 1904**
L. Dénéréaz	**de 1876 à 1882**
Gustave de Fernex	**en 1876**
Ernest Picot	**en 1879**
Lesseré, docteur	**de 1880 à 1894**
François, pasteur	**en 1881**
Reverdin-Mayor	**de 1884 à 1901**
E. Marion	**de 1886 à 1901**
Louis Cartier-Claparède	**de 1891 à 1905**
Philippe Grenier	**de 1894 à 1896**
Sigismond Coutau	**en 1894**
William Patry	**de 1894 à 1905**
Jules Mussard	**de 1894 à 1896**
Henri Auriol	**de 1896 à 1903**
Arthur Achard	**de 1896 à 1904**
Auguste Rappard	**de 1901 à 1920**
Hermann Patry	**de 1902 à 1904**

Rodolphe de Haller	de 1903 à 1907
Guillaume Fatio	de 1904 à 1958
Edmond Boissier	de 1904 à 1923
Aloys Rilliet	de 1904 à 1905
William Borel	de 1905 à 1932
Bouvier-Geisendorf	de 1905 à 1930
Francis Roumieux	de 1905 à 1954
Frédéric Martin	de 1906 à 1911
Frédéric Rilliet	de 1907 à 1949
Jean Mirabaud	de 1908 à 1925
Adolphe Barde	de 1911 à 1914
Georges Werner	de 1911 à 1935
Louis Achard	de 1911 à 1914
Alexandre Aubert	de 1914 à 1929
Gustave Dunant	de 1914 à 1919
Ernest Sautter	de 1914 à 1923
Eugène Empeyta	de 1919 à 1926
Edouard de Marignac	de 1921 à 1923
Robert Lecomte	de 1921 à 1923
Alfred Martin	de 1922 à 1927
Edmond Achard	de 1923 à 1933
Adolphe des Gouttes	de 1924 à 1934
Anna Julliard	de 1926 à 1935
Henry Flournoy	de 1926 à 1930
Raymond Vernet	de 1926 à 1936
John Jaques	de 1929 à 1939
Emile Métraux	de 1929 à 1933
Henri Schoenau	de 1929 à 1955
Georges Borel	en 1934
Mme Paul Lachenal	de 1930 à 1942
Jean Lullin	de 1930 à 1980
Marcel Ruche	de 1931 à 1938
Edouard Barde	de 1931 à 1984
Amédée Charvoz	de 1932 à 1941
Antoine Logean	de 1934 à 1936
Henri Deluche	de 1935 à 1936
Pierre Jeandin	de 1935 à 1963
Mme Raoul Dardel	de 1936 à 1972
Mme Jean Dutoit	de 1937 à 1954
Eugène Gaulis	de 1937 à 1985
Louis Rochat	en 1939
Edouard Meister	en 1939
Georges Chavaz	de 1939 à 1945

René de Werra	de 1940 à 1952
Hermann Murdter	de 1940 à 1949
François Cramer	de 1941 à 1946
Raymond Donna	de 1941 à 1959
Sophie Escher	de 1942 à 1966
Robert Di Micco	de 1946 à 1974
Maurice Thévenaz	de 1947 à 1963
Daniel Monnet	de 1949 à 1964
Horace Barbey	de 1950 à 1955
Jean Lenoir	de 1952 à 1954
Louis Bersier	de 1953 à 1965
Jean-Pierre Ferrier	de 1955 à 1960
Aloys Kramer	de 1955 à 1972
Francis Chapuis	de 1955 à 1968
Jacques Chapuis	de 1966 à 1968
Georges Edelstein	de 1958 à 1961
Jacques Foex	de 1958 à 1968
Raoul Hofmann	de 1958 à 1982
Jean Reverdin	de 1960 à 1970
Pierre Audéoud	de 1961 à 1994
Berthe Arnaudeau	de 1961 à 1974
René Gampert	de 1964 à 1974
Edmond Ganter	de 1964 à 1966
Max Amberger	de 1966 à 1980
Yvette Rosselet	de 1966 à 1969
Robert Aebischer	de 1966 à 1969
Jean-Paul Buensod	de 1967 à 1975
Robert Bersier	de 1968 à 1980
Jean Grob	de 1968 à 1972
Léon Fellay	de 1969 à 1974
Herbert Vögeli	de 1970 à 1974
Jean-Marc Delessert	depuis 1970
Olivier Fatio	de 1971 à 1988
Alice Bodmer	de 1972 à 1982
Françoise Eisenring	de 1972 à 1980
Pierre Nierlé	de 1972 à 1989
François Blum	de 1974 à 1977
Conrad Meyer	de 1974 à 1977
Jacques Tagini	de 1974 à 1977
Paul Nicola	de 1974 à 1976
René Emmenegger	de 1975 à 1979
Jean-Pierre Viret	de 1976 à 1981

Edoardo Croce	de 1977 à 1994
André Moor	de 1978 à 1979
Jaqueline Ruchet	de 1978 à 1980
Irène Savoy	de 1979 à 1980
Jean-Pierre Werthmuller	de 1978 à 1980
Guy-Olivier Segond	de 1979 à 1980
Liliane Johner	en 1980
Daniel-François Ruchon	en 1981
Anne Chessex	en 1982
Monique Kyburz	de 1981 à 1985
Pierre Martin-Achard	de 1981 à 1989
Jean-Charles Roguet	depuis 1981
Pierre Sarasin	de 1981 à 1988
Gérard Fonjallaz	de 1982 à 1989
René Huber	de 1982 à 1997
Laure Brolliet	depuis 1982
Gilbert Poncet	de 1982 à 1996
Thomas Berna	de 1983 à 2013
Jean-Marc Vinzio	de 1983 à 1986
Nathalie Magnenat	de 1987 à 1990
Jean-Pierre Guillermet	de 1988 à 1994
Pierre Pictet	de 1988 à 1996
Philippe Zoelly	depuis 1988
André Nicolas	depuis 1989
Pierre Reymond	de 1989 à 2002
Bonnie Fatio	de 1991 à 2000
Alexander Rüst	depuis 1995
Roger Beer	depuis 1995
Pierre Ischi	de 1997 à 2003
Christian Mallet	de 1995 à 2013
Bertrand Tournier	depuis 1998
Lisette Lier	depuis 2000
Jean-Luc Magnenat	depuis 2000
Walter Trüssel	de 1999 à 2002
Nicolas Wenger	de 2000 à 2008
Reto Buchli	en 2003
Jean-Marc Gisel	depuis 2005
Diane Devaux-Charguéraud	en 2006 et 2007
Frederik Haarman	depuis 2007
Julien Meylan	depuis 2012
Pierre Auberjonois	depuis 2015
Frédéric Binder	depuis 2016

Éditeur Bureau Central d'Aide Sociale, 3 place de la Taconnerie, 1204 Genève
Rédaction Floriane Hélène Maarsen / **Graphisme** SO2design.ch, Genève
Impression La Buona Stampa, Lugano

BCAS
Bureau
Central
d'Aide
Sociale